

Administration générale et finances
Sécurité publique
Culture, sports, patrimoine
Travaux
Enfance, jeunesse et éducation
Sécurité sociale et environnement
Services industriels

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN VILLE DE LAUSANNE (AGENDA 21)

4e PARTIE : Éducation et formation

Préavis N° 2003/37

Lausanne, le 31 juillet 2003

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

En préambule au rapport-préavis N° 155¹, du 8 juin 2000, la Municipalité a rappelé la notion du développement durable, telle que l'avait définie la Commission mondiale pour l'environnement et le développement : "Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins". Elle a ensuite affirmé sa volonté de conduire une politique responsable et respectueuse de ce principe et présenté une série de mesures qu'elle entendait prendre ou poursuivre dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Elle a enfin fait adopter par votre Conseil le mode de financement du fonds du développement durable.

Deuxième étape de la démarche, le rapport-préavis N° 211², du 19 avril 2001, abordait la question des problèmes sociaux et de la politique des quartiers.

La Municipalité vous propose aujourd'hui, dans un 4e volet, un certain nombre de réflexions et de projets dans le domaine de la formation et de l'éducation dans leur sens le plus large, c'est-à-dire en y incluant tant l'encadrement de la petite enfance que les problèmes généraux liés à l'éducation ou encore à la formation permanente. Elle vous propose également des projets liés aux volets déjà validés par les préavis 155 et 211.

Aujourd'hui, le disponible du fonds du développement durable dépasse légèrement 12 millions alors que les engagements atteignent 4 millions et l'alimentation annuelle un peu moins de 3 millions.

¹ BCC 2000, tome II, n° 15, pp 472 ss

² BCC 2002, tome I, n°3, pp 121 ss

Table des matières

1. Objet du préavis.....	1
2. L'aspect "éducation" du développement durable.....	4
2.1 <i>Le rôle de l'école.....</i>	<i>4</i>
2.2 <i>Le rôle de la Ville dans la politique d'éducation.....</i>	<i>5</i>
3. Des actions concrètes dans l'optique du développement durable	6
4. Apprentissage du mode de vie urbain	7
4.1 <i>L'enfant et son intégration dans la ville.....</i>	<i>7</i>
4.1.1 <i>Valorisation du statut de l'enfant.....</i>	<i>7</i>
4.2 <i>Le sport et la culture comme facteurs d'intégration</i>	<i>7</i>
4.2.1 <i>Le développement du sport urbain: engagement d'un éducateur-animateur sportif.....</i>	<i>8</i>
4.2.1.1 <i>Les vertus éducatives du sport</i>	<i>8</i>
4.2.1.2 <i>Favoriser l'intégration sociale des jeunes étrangers par la pratique du sport libre en milieu urbain.....</i>	<i>9</i>
4.2.1.3 <i>Le rôle de l'éducateur-animateur</i>	<i>9</i>
4.2.1.4 <i>Coûts du projet.....</i>	<i>9</i>
4.2.2 <i>Pour une participation des jeunes à la vision artistique de la Ville</i>	<i>10</i>
4.2.2.1 <i>Encouragement de la créativité par le projet "arrondis et couleurs sur la Ville".....</i>	<i>10</i>
4.2.2.2 <i>Appropriation de la Ville sur différents niveaux</i>	<i>10</i>
4.2.2.3 <i>Besoins en forces de travail et budget nécessaire.....</i>	<i>11</i>
4.3 <i>Une construction en bois pour l'accueil du jeune enfant.....</i>	<i>11</i>
4.4 <i>La sécurité de l'enfant dans la ville</i>	<i>12</i>
4.4.1 <i>Une politique de partenariat : le "Pédibus"</i>	<i>13</i>
4.4.1.1 <i>Historique du projet</i>	<i>13</i>
4.4.1.2 <i>Le "Pédibus" comme "agent" d'une politique globale de la Ville</i>	<i>13</i>
4.4.1.3 <i>Développement et promotion du "Pédibus"</i>	<i>14</i>
4.4.1.4 <i>Coûts de l'analyse sur le développement du projet.....</i>	<i>15</i>
4.5 <i>Une politique du cycle de l'eau.....</i>	<i>15</i>
4.6 <i>Déchets</i>	<i>15</i>
4.7 <i>Financement des actions de sensibilisation eau et déchets</i>	<i>15</i>
5. La santé de l'enfant: apprendre à préserver ce capital	16
5.1 <i>Une éducation en matière de santé.....</i>	<i>17</i>
5.1.1 <i>Ateliers santé.....</i>	<i>17</i>
5.1.1.1 <i>Des séances d'information pour la population.....</i>	<i>17</i>
5.1.1.2 <i>Rencontres à thème</i>	<i>17</i>
5.1.1.3 <i>Coûts et durée du projet</i>	<i>18</i>
5.2 <i>La préservation de la santé physique et psychique de l'enfant en milieu urbain</i>	<i>18</i>
5.2.1 <i>Prévention primaire-secondaire du suicide</i>	<i>18</i>
5.2.1.1 <i>Sensibiliser la population à la vigilance</i>	<i>19</i>
5.2.1.2 <i>Une méthode originale et efficace.....</i>	<i>19</i>
5.2.1.3 <i>Réalisation et évaluation</i>	<i>19</i>
5.2.1.4 <i>Coûts du projet.....</i>	<i>20</i>
5.2.2 <i>Prévention secondaire- tertiaire de l'obésité infantile.....</i>	<i>20</i>

5.2.2.1	L'apparition d'un nouveau phénomène	20
5.2.2.2	Principe de détection précoce	20
5.2.2.3	Un exemple de collaboration Ville-familles.....	20
5.2.2.4	Coûts	21
6.	La formation, facteur d'intégration sociale	22
6.1	<i>Apprendre l'école : une formation pour des parents allophones.....</i>	22
6.1.1	L'isolement social des parents allophones.....	22
6.1.2	Des cours pour apprendre aux parents le fonctionnement de l'école.....	22
6.1.3	Etapes réalisées	23
6.1.4	Budget et demande de financement :	23
6.2	<i>Réseau de coordination des soutiens aux jeunes en formation.....</i>	24
6.2.1	Une amélioration du fonctionnement actuel.....	24
6.2.2	Concept de la démarche	24
6.2.3	Etapes réalisées	24
6.2.4	Financement obtenu sur le fonds du développement durable.....	25
7.	Le développement de l'esprit civique et la formation du futur citoyen.....	25
7.1	<i>Pour une participation active du futur citoyen à la vie citadine</i>	26
7.1.1	L'apprentissage des mouvements associatifs : l'exemple d'une expérience pilote d'un Conseil d'enfants.....	26
7.1.1.1	Une première expérience autour des établissements scolaires de Mon-Repos et de Béthusy	27
7.1.1.2	Evaluation du projet pilote et vision d'avenir	27
7.1.1.3	Besoins en forces de travail et budget demandé.....	27
8.	Modifications du règlement du Fonds du développement durable.....	28
9.	Projets dans le domaine du bois et de l'environnement.....	28
9.1	<i>Projet de certification des forêts lausannoises.</i>	28
9.2	<i>Installation d'un passage pour les batraciens à la route des Paysans (RC 542 d).....</i>	29
9.3	<i>Projet de réaménagement du parc aux biches de Sauvabelin</i>	30
9.3.1	Objectifs du projet	30
9.3.2	Historique	30
9.3.3	État actuel	31
9.3.4	Concept général	32
9.3.5	Aspects financiers	32
9.4	<i>Rénovation et sauvegarde historique de l'édicule public sis à l'angle du pont Chauderon sud – rue de la Vigie, parcelle n° 603, propriété de la commune</i>	34
9.5	<i>Construction d'une halle de tennis en bois sur les courts du Lausanne-Sports à la Pontaise</i>	34
10.	Conclusions.....	35

2. L'aspect "éducation" du développement durable

Le développement durable est un processus à long terme qui vise à offrir à chacun l'accès au développement économique, à maintenir l'équilibre des systèmes écologiques et à garantir la solidarité et la justice sociale. Si l'on souhaite sensibiliser l'individu à ces principes, l'enfance est la période où il est le plus réceptif aux différents enseignements.

Dès lors, l'éducation apparaît comme un outil indispensable pour créer chez le futur citoyen la conscience des différents enjeux sociaux, écologiques et économiques de son temps. Afin d'impliquer l'individu au maximum, et de contribuer ainsi au succès d'une politique en faveur du développement durable, il est essentiel que la démarche éducative se développe dans le sens d'une sensibilisation à cette notion, tant du point de vue des connaissances transmises que du point de vue d'un apprentissage à une participation active à la mise en œuvre de cette politique.

Certes l'éducation des enfants est avant tout l'affaire des parents, mais elle est subsidiairement celle des enseignants, des pouvoirs publics, sans oublier le rôle -indirect mais de plus en plus important- des médias, et particulièrement des nouvelles technologies de communications. Le propos de ce préavis est d'évoquer le rôle des collectivités publiques dans le domaine de l'éducation, de préciser quel rôle la ville peut jouer dans ce domaine et surtout d'initier une série d'actions concrètes qui sont ou seront réalisées dans le cadre de la mise en œuvre d'un Agenda 21 local. Mais il convient au préalable de définir plus précisément le sens donné au terme d'éducation dans le présent préavis.

2.1 *Le rôle de l'école*

La littérature qui traite de l'aspect de l'éducation selon le développement durable se concentre de manière quasi-exclusive sur le rôle de l'école. Elle indique notamment que "l'école doit être conçue comme une communauté de vie, où l'on apprend les règles de la prise de responsabilités, de la médiation, de la négociation, par la pratique."³ Le milieu scolaire est donc conçu comme un carrefour d'idées et de rencontres, permettant à l'enfant de découvrir différentes réalités culturelles et sociales, et dispensant ainsi un enseignement qui dépasse les limites de la salle de classe.

Le contenu des programmes et l'organisation de l'enseignement au niveau de la transmission des connaissances et du cadre éducatif défini dans les établissements scolaires étant de la responsabilité du canton, cet aspect central de l'éducation au développement durable ne peut faire l'objet de ce préavis. Cependant, il est utile d'évoquer quelques-uns des fondements d'un enseignement basé sur les principes du développement durable.

Cet enseignement s'appuie sur un système éducatif respectueux des capacités et des dons de l'enfant, il prend en compte le rythme d'apprentissage de chacun et doit être dispensé dans un environnement agréable. Selon les préceptes de l'Agenda 21, l'école doit s'inscrire dans un processus où parents, enfants, enseignants et autorités politiques travaillent en collaboration ; elle doit également être dotée d'une structure favorisant la participation active de l'élève, le développement d'un partenariat avec les familles ainsi que la gestion participative des établissements scolaires. Au niveau des programmes d'enseignement, il convient de prôner une approche pluridisciplinaire des matières enseignées, en particulier dans les domaines des sciences naturelles, de la géographie, de l'histoire voire de l'étude des textes littéraires.

Mais cette approche de l'enseignement dispensé dans le cadre scolaire ne constitue de loin pas le seul aspect d'une politique d'éducation dans l'optique du développement durable. Elle doit être complétée par une dé-

³ Selon le projet Agenda 21 pour Genève, établi par la Société pour la Protection de l'environnement (SPE). Genève, 1999, p.2.

marche qui déborde clairement le strict cadre de l'enseignement et des programmes. Et c'est à ce niveau qu'apparaît le rôle des collectivités locales et qu'intervient la mise en œuvre communale de l'Agenda 21.

2.2 *Le rôle de la Ville dans la politique d'éducation*

En complément des aspects directement liés au contenu de l'enseignement et aux structures scolaires qui sont du ressort du canton, les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer, à la fois aux frontières et dans l'environnement immédiat de l'école, ainsi que dans la cité. Une ville de la dimension de Lausanne, qui comprend sur son seul territoire 12 établissements scolaires, a son rôle à jouer dans le fonctionnement du système éducatif. Elle peut en effet mener une politique et développer des actions soit en relation directe avec les établissements scolaires, en particulier au niveau des activités para ou périscolaires, soit en amont de l'école (accueil de la petite enfance) soit encore en lien avec les parents, par exemple dans le domaine de l'intégration des familles étrangères.

Dans un tel contexte, on peut affirmer que la politique mise en œuvre par la Ville depuis plusieurs années favorise l'application de mesures directement et indirectement liées au concept de développement durable. Outre la mise en œuvre d'une véritable politique d'accueil de l'enfance et de prise en charge des élèves en dehors de la salle de classe - centres de vie infantine, accueil pour enfants en milieu scolaire ou camps de vacances - on peut citer d'autres activités telles que la sensibilisation à la nature et à la culture par le biais des journées dans les deux fermes pédagogiques ou la prise de conscience de la nécessité du recyclage et de l'importance d'un tri judicieux des déchets avec l'accès à la compostière de la Tuilière ou encore la sensibilisation aux énergies renouvelables par la construction de panneaux solaires. De même, la Ville encourage le développement de l'esprit citoyen et associatif des élèves en favorisant la création de conseils d'enfants, par l'intermédiaire du bureau de la déléguée à l'enfance.

Un troisième aspect de l'implication de la Ville dans le domaine de l'éducation et de la formation concerne le poids accordé à la formation élémentaire des adultes par le biais des subventions octroyées à la CIFEA (Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes) qui offre des cours visant l'acquisition de compétences sociales permettant une compréhension et une maîtrise minimum de l'environnement social. Outre leur importance majeure en terme d'intégration sociale, ces cours contribuent également à renforcer les compétences des parents dans la compréhension de l'environnement scolaire.

La mise en œuvre du concept de développement durable à Lausanne dans son volet relatif à l'éducation et à la formation doit donc se traduire par la poursuite et le développement de la politique suivie et des actions entreprises jusque-là, et cela dans cinq directions:

1. La consolidation d'un mode de gestion de la scolarité obligatoire permettant une approche intégrée des activités scolaires internes aux établissements placées sous la responsabilité des instances cantonales et de l'organisation des activités para- et périscolaires communales. Il s'agit en effet de garantir la cohérence dans le fonctionnement du système éducatif sur l'ensemble de la ville et de ses 12 établissements scolaires et de maintenir la collaboration étroite entre les directions des établissements scolaires et les services rattachés à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. La démarche amorcée par la signature d'un accord entre le Conseil d'Etat et la Municipalité de Lausanne sur le mode de gestion de la scolarité constitue la base indispensable à la mise en place d'une politique éducative cohérente qui englobe tant le scolaire que le périscolaire, permettant ainsi d'inscrire l'école dans l'environnement social et culturel de la ville et des quartiers, et de mettre l'accent sur l'importance de créer les conditions de maintien d'un cadre d'apprentissage le plus adéquat possible;
2. La poursuite du développement de l'accueil extra-familial. Un état des lieux et les projets à réaliser pendant la législature actuelle seront présentés à votre Conseil par la voie d'un préavis séparé. Dans le cadre de la politique d'accueil de la petite enfance, deux projets sont présentés ci-dessous, soit la construction

d'une annexe en bois à la Chenille, afin de permettre l'extension de l'offre ainsi qu'un programme de prévention de la santé dans les garderies;

3. L'inscription de la formation scolaire et professionnelle, actuellement un domaine très circonscrit, dans un contexte plus large, tenant compte des conditions pouvant faire obstacle à un parcours réussi. Le chapitre 6 du présent préavis propose deux projets évoquant l'importance de la formation comme facteur d'intégration sociale.
4. La gestion du parc immobilier et en particulier les travaux d'entretien, d'assainissement et de construction des bâtiments scolaires et d'accueil de l'enfance doivent être placés dans la perspective du développement durable, par une utilisation économique et rationnelle des espaces et des locaux disponibles, par le choix des matériaux et par les options en terme de programme de construction par des réalisations exemplaires en matière d'efficacité énergétique et l'utilisation, dans la mesure du possible, des énergies renouvelables. En ce qui concerne les bâtiments gérés par le service des écoles primaires et secondaires, chaque projet dans ce domaine se traduit par un préavis spécifique où sont abordées les questions relatives au développement durable. L'extension d'un lieu d'accueil de la petite enfance fait l'objet d'un projet, mentionné ci-dessus, du présent préavis.

Le rôle central de l'éducation doit être mis en évidence par la poursuite et l'instauration de nouvelles actions.

3. Des actions concrètes dans l'optique du développement durable

La Charte d'Aalborg, que la ville de Lausanne a signée en 1997, a été adoptée par les participants à la Conférence européenne sur les villes durables en 1994. Elle stipule que *"l'autorité locale est proche des problèmes environnementaux et la plus proche des citoyens (...) Les villes ont donc un rôle essentiel à jouer pour faire évoluer les habitudes de vie, de production et de consommation, et les structures environnementales"*⁴.

Comme on l'a vu, Lausanne n'a pas attendu la définition des principes du développement durable pour se préoccuper de la qualité de vie de ses habitants, même si certaines actions mises en œuvre sur le plan local n'ont pas été effectuées sciemment en application de l'Agenda 21.

Avec la mise en place du volet Education et formation de l'Agenda 21 local, la Ville souhaite donc renforcer et développer des actions concrètes, qui permettent, parallèlement aux objectifs ciblés de ces actions, de contribuer à sensibiliser l'ensemble des citoyens aux principes du développement durable.

Les actions proposées dans les différents chapitres de ce préavis se situent sur les quatre axes suivants :

- l'apprentissage du mode de vie urbain,
- l'éducation à la préservation de la santé de l'enfant,
- la prévention de l'exclusion sociale,
- l'acquisition de l'esprit citoyen.

⁴ Charte des villes européennes pour la durabilité, 1994, paragraphe 1.1. "Le rôle des villes européennes"

4. Apprentissage du mode de vie urbain

4.1 *L'enfant et son intégration dans la ville*

Dès son plus jeune âge, l'enfant est appelé à évoluer dans un environnement qu'il devra apprendre à découvrir et maîtriser. Au même titre qu'il acquiert petit à petit son autonomie, la parole ou plus tard des connaissances scolaires de base comme la lecture ou l'écriture, l'enfant apprend à se déplacer en ville, à utiliser les structures mises à sa disposition et à appréhender les contraintes propres à la vie citadine. La ville fonctionne comme un point d'attache des différences culturelles, de par le grand nombre de nationalités et d'ethnies qui s'y rencontrent, et offre ainsi un cadre éducatif naturel, favorisant l'ouverture d'esprit de l'individu. Différents éléments sont nécessaires pour permettre à l'enfant de s'approprier l'espace urbain et d'y construire sa personnalité.

4.1.1 Valorisation du statut de l'enfant

L'enfant doit être considéré comme un acteur du système social, capable de participer à la vie locale et dont les réflexions et idées potentielles pour l'amélioration du milieu urbain doivent être prises en compte. La volonté de valoriser le statut de l'enfant s'inscrit dans une logique qui nous invite à le considérer non pas comme un citoyen à part entière mais comme un citoyen en devenir. Ce processus implique un accompagnement pour permettre à l'enfant de franchir différents paliers, par le biais d'une forme d'apprentissage de l'exercice de la citoyenneté. Cette volonté s'est traduite par la décision du Conseil communal de créer un poste de déléguée à l'enfance⁵. Cette dernière se veut le porte-parole des enfants et est chargée de faire le lien entre l'enfant et les autorités politiques, l'administration, les organismes concernés par l'enfant et la population en général.

4.2 *Le sport et la culture comme facteurs d'intégration*

La possibilité de pratiquer des activités culturelles et sportives est pour la jeunesse un élément essentiel d'intégration et d'identification à l'environnement, à la fois social et géographique, en complément de la scolarité obligatoire. La fréquentation d'une école de musique ou de cours de théâtre et/ou la pratique régulière d'un sport favorisent notamment les contacts sociaux et amicaux et donnent la possibilité aux jeunes de se développer physiquement et intellectuellement, selon l'adage "un esprit sain dans un corps sain."

Dans le cadre de l'école, la Ville intervient sur le plan culturel en offrant aux classes lausannoises la possibilité d'assister à des spectacles et de prendre part à des animations théâtrales pendant les heures de cours. Cette initiation à la musique, au théâtre ou à la danse encourage la démarche individuelle du choix d'un spectacle : le principe de l'abonnement culturel permet aux élèves des classes secondaires de découvrir la plupart des spectacles de la saison lausannoise, tous genres confondus, en ne payant que la moitié du billet, le reste étant pris en charge par la Ville. Une fois le choix du spectacle arrêté, c'est à l'élève de réserver lui-même sa place et de se rendre à la représentation sans être accompagné par un professeur.

Sur le plan sportif, les écoliers lausannois bénéficient de nombreuses infrastructures (clubs de sports, installations sportives) soutenues par la Ville, ainsi que du programme "Sports-passion", qui permet aux élèves de la 3^{ème} à la 9^{ème} année de s'initier à un vaste choix de sports le mercredi après-midi.

⁵ BCC 1998, tome I, n° 7, p. 471

Parallèlement à ces activités institutionnalisées se développent depuis plusieurs années chez les adolescents des pratiques culturelles et sportives spontanées, comme la pratique des tags et des grafs ainsi que du sport libre en milieu urbain⁶.

Ces pratiques, souvent perçues comme un acte de déprédation des lieux publics. Pour permettre aux adolescents de s'approprier une partie de l'espace urbain, l'autorité communale entend favoriser la créativité et l'activité spontanées des jeunes en coordination avec le délégué à la jeunesse et en fixant précisément les règles à observer afin que ces pratiques se fassent dans le respect de tous les habitants et commerçants lausannois. Les deux projets présentés ci-dessous se veulent porteurs d'une démarche originale, basée sur le dialogue et la collaboration entre jeunes et adultes.

4.2.1 Le développement du sport urbain: engagement d'un éducateur-animateur sportif⁷

4.2.1.1 *Les vertus éducatives du sport*

Au cours des deux décennies écoulées, le sport n'a cessé de prendre de l'importance dans notre société. L'apprentissage et la pratique régulière d'une activité physique sont une forme importante d'éducation et le soutien au sport dans le cadre urbain répond à plusieurs critères du développement durable.

- Le sport est un facteur d'intégration sociale essentiel: enfants et adolescents de cultures, d'ethnies ou de quartiers différents se retrouvent et se rencontrent, animés par une passion commune. La vocation rassembleuse du sport fait passer l'exclusion et la discrimination sociale, ethnique ou culturelle au second plan.
- Sur le plan de la santé, le rôle préventif et bénéfique du sport et de sa pratique régulière n'est plus à prouver. Parallèlement aux mesures évoquées plus loin en matière d'éducation de la santé, une activité physique régulière fait partie du processus individuel de préservation de la santé. Selon certaines sources, un tiers au moins de la population suisse est insuffisamment active sur le plan physique. Cette inactivité mène, à moyen ou long terme, à une détérioration certaine de la santé, engendrant par là également une augmentation des coûts de la santé.
- Du point de vue éducatif strict, le sport inculque la notion de respect de l'autre, et le sens de la camaraderie. Le "fair-play" implique de l'enfant, s'il souhaite participer pleinement au jeu, l'apprentissage d'un certain nombre de règles qui s'appliquent également à la vie en société. L'avantage à acquérir ces notions en faisant du sport tient à l'aspect ludique qui y est rattaché: en effet, l'enfant apprend tout en s'amusant. La volonté de réussir ou de gagner, dans l'esprit d'une saine ambition, est également directement liée à la pratique du sport, et le souci de se dépasser développe la motivation, indispensable à la réussite personnelle. La pratique de certains sports de plein air favorise également chez l'enfant la sensibilisation au respect de la nature.

⁶ La pratique du sport libre consiste à s'approprier, souvent de manière spontanée, une partie de l'espace urbain, faisant partie du domaine public ou privé. L'exemple le plus courant est l'organisation de matches de basket-ball ou de football dans une cour, au bas d'un immeuble ou sur une portion de rue

⁷ Ce projet applique un des principes concernant les jeunes, soit "prendre en compte les besoins et les aspirations des jeunes, hors des structures traditionnelles du sport", du Plan directeur du sport, rapport-préavis no 2002/22 adopté par votre Conseil le 23 mai 2002

4.2.1.2 Favoriser l'intégration sociale des jeunes étrangers par la pratique du sport libre en milieu urbain

Pour les jeunes étrangers, le risque d'exclusion sociale est grand lorsque que l'immigration s'assimile à une perte d'identification familiale et sociale.

A la suite de leur scolarisation en Suisse, de nombreux jeunes immigrés endossent de lourdes responsabilités familiales face à des parents ne parlant ni n'écrivant le français. De plus, la perte de repères structurants est un facteur de déstabilisation, exprimée par un désir frénétique d'action, par la recherche constante du plaisir immédiat ainsi que par le refus de toutes formes de règles.

Le rôle du sport est ici primordial, car il permet d'attirer spontanément des jeunes en rupture des règles établies de la société tout en permettant de "canaliser" leur besoin d'activité. L'image de sportifs d'élite, remarqués à la télévision ou dans les stades fait office de modèle, et ce d'autant plus que ces sportifs sont eux-mêmes souvent fils d'immigrés ou issus de milieux défavorisés. Paradoxalement, et c'est la force du sport, l'adolescent qui rejette les règles sociales accepte les règles du jeu sportif, souvent élaborées par l'ensemble du groupe de jeunes.

A ce titre, le sport ouvert en milieu urbain apparaît, parallèlement aux clubs sportifs et aux infrastructures existantes, comme un point d'ancrage à ne pas négliger pour constituer un lien entre adolescents comme entre adolescents et adultes. L'organisation informelle de rencontres sportives permet de plus de favoriser les rencontres inter et intra-générationnelles dans les quartiers. Pour les adultes, le sport devient ici un outil de travail pour entrer en communication avec les jeunes.

4.2.1.3 Le rôle de l'éducateur-animateur

Le développement et le renforcement du sport en milieu ouvert nécessitent l'engagement d'un animateur-éducateur à 50%. Sa tâche principale sera d'accompagner et de coordonner les mouvements spontanés et d'être le lien entre les pouvoirs publics, les jeunes et la population. La phase pilote du projet est de deux ans, pendant lesquels d'autres actions seraient mises en place, à savoir :

- le développement des activités sportives dans les quartiers,
- le soutien aux associations et aux milieux intéressés,
- la mise en place d'un programme d'animation sportive pour l'été, en collaboration avec les centres socio-culturels et les moniteurs intéressés, destiné aux jeunes Lausannois entre 10 et 18 ans.

Ces animations sportives seraient proposées avec des objectifs non-compétitifs.

4.2.1.4 Coûts du projet

Le coût du projet est de Sfr. 140'000.- pour deux ans, à prélever sur le fonds du développement durable. Une demande de Sfr. 20'000.- annuelle sera faite à l'Office fédéral du sport. L'évaluation du projet permettra de décider de sa poursuite ou de son arrêt. Le retard pris dans la rédaction du préavis a conduit la Municipalité à débloquer, en application de l'art. 1 A, lettre h) du Fonds du développement durable, une somme de 70'000 francs pour la première année de fonctionnement. Le solde, soit 70'000 francs pour le fonctionnement de la deuxième année, est demandé à votre Conseil.

4.2.2 Pour une participation des jeunes à la vision artistique de la Ville

Le délégué à la jeunesse reçoit régulièrement des appels de jeunes gens qui souhaitent s'exprimer dans la ville au travers de la peinture ou du graffiti. Ces demandes traduisent le souhait de moyens d'expression et de participation à la vie de la Ville et on peut supposer qu'il s'agit pour ces jeunes de revendiquer leur place et leur insertion dans la communauté. La crainte de la répression et la prise en compte des atteintes à l'environnement peuvent aussi conduire les tagueurs à abandonner l'illégalité pour des réalisations plus recherchées et plus travaillées. Nombre d'entre eux s'adressent au délégué à la jeunesse pour poursuivre une activité en toute légalité, à savoir réaliser des fresques (ou graffitis) sur des espaces publics.

Ces jeunes ne sont pas des artistes connus malgré un talent souvent reconnu dans leur milieu et par des institutions privées ou publiques. Ils souhaitent fréquemment créer dans leur environnement quotidien (quartiers, place de sports ou de rencontres, etc.). A l'inverse des divers concours où les artistes travaillent en quelque sorte sur mandats, les jeunes sont ici eux-mêmes porteurs de la requête. Nombre de ces jeunes établissent un premier contact avec l'administration en effectuant une demande d'autorisation, malheureusement souvent refusée.

4.2.2.1 *Encouragement de la créativité par le projet "arrondis et couleurs sur la Ville"*

Les objectifs de ce projet sont d'une part de créer un dialogue entre les autorités responsables des aménagements urbains et les usagers/bénéficiaires de ceux-ci, et d'autre part de soutenir les jeunes talents (peintres, graffeurs, sculpteurs) hors des circuits artistiques traditionnels, par la création d'ateliers d'art urbain.

Placés sous la responsabilité de talents confirmés, ces ateliers offriront le matériel et les conseils nécessaires aux jeunes artistes de 16 à 25 ans voire à des élèves de 7e, 8e, 9e année. Pendant les heures de congé du mercredi et du samedi des jeunes pourront créer des fresques aux endroits répertoriés par les différents services communaux. Ces ateliers de rue pourraient s'enrichir de visites d'ateliers d'artistes afin d'élargir les connaissances des jeunes intéressés et les sensibiliser ainsi aux techniques les plus diverses. Il s'agit également de déterminer un lieu de création permanent, et de stockage du matériel.

4.2.2.2 *Appropriation de la Ville sur différents niveaux*

Ce projet favorise l'appropriation des lieux par les adolescents. L'appropriation est un processus psychologique fondamental d'action et d'intervention sur un espace afin de le transformer et de le personnaliser. Elle permet à l'individu d'investir l'espace d'intentions et parfois d'actes qui lui permettent de mieux vivre son quotidien, de se donner une identité (c'est-à-dire de créer des situations où l'espace devient une ressource), ainsi que d'obtenir un sentiment d'appartenance. Lorsque les possibilités d'appropriation sont insatisfaisantes, elles ne peuvent plus s'exprimer qu'à travers des formes sauvages et des transgressions (exemple : les tags pour marquer un espace social dont les jeunes se sentent exclus).

Lors de nouveaux aménagements, les décideurs/concepteurs ne prennent la plupart du temps pas en compte les mécanismes d'appropriation et les autres acteurs concernés. Il en résulte souvent un décalage entre les intentions et le résultat vécu par les utilisateurs. En incluant, même de manière restreinte, la participation des personnes intéressées, on favorise l'appropriation et on transmet également un message d'intérêt et de confiance aux gens. Les personnes se sentent alors insérées dans une société, responsabilisées, permettant ainsi la valorisation de l'engagement citoyen d'un point de vue général.

Dans les années huitante, la ville de Bâle a vu émerger un important collectif d'artistes (Kunst und oeffentlicher Raum) qui souhaitaient entreprendre des projets culturels en commun. Pour parvenir à leurs objectifs, ses membres n'hésitaient pas à occuper des locaux et à entrer en confrontation avec des services commu-

naux. Une association de soutien s'est alors créée composée notamment de l'architecte cantonal, des responsables de la section "culture" au Département de l'Education, ainsi que du directeur du musée d'art contemporain. Depuis 1990, ces artistes sont associés, à titre expérimental, aux procédures de discussions et de travaux relatifs à trois projets d'architecture et d'urbanisme en cours.

Dans le projet "arrondis et couleurs sur la Ville", il ne s'agit pas de suivre l'exemple bâlois en institutionnalisant une culture dite alternative, mais plutôt de simplement être à l'écoute d'une partie de la jeunesse.

L'exemple de la ville de Lyon, qui s'est lancée dans une politique de revalorisation de tous ses espaces publics, avec pour objectif de les inscrire dans un nouvel art de vie urbaine en concertation avec les habitants, mérite également d'être cité. La méthode repose sur trois principes, à savoir l'écoute des acteurs locaux et des habitants, la prise en compte de tous les aspects de la vie urbaine, et le recours aux concepteurs les plus compétents. Cette politique a permis de mettre en place plus de quarante opérations depuis 1989. Ces projets ont un fort contenu culturel et symbolique et sont intégrés dans les grands ensembles périphériques en vue de promouvoir une appropriation de l'espace urbain par l'ensemble de la population.

La volonté des jeunes de s'exprimer sur les murs des villes n'est de loin pas un phénomène local ou nouveau : dès la fin des années soixante, de nombreux Mexicains vivant aux Etats-Unis ont investi les murs de leurs quartiers dans la plus grande tradition d'art mexicain. S'en est suivie la création d'ateliers collectifs (sortes de centres culturels), qui ont joué un rôle unificateur dans la communauté hispanique américaine. Cette démarche s'est inscrite dans une époque importante de l'art dans la rue, qui a vu l'émergence d'artistes tels que Jean-Michel Basquiat ou Keith Haring, au talent reconnu aujourd'hui.

4.2.2.3 *Besoins en forces de travail et budget nécessaire*

Le projet concerne le délégué à la jeunesse, le groupe contact jeunesse ainsi que les artistes locaux et régionaux.

La gestion du projet nécessite l'engagement de nouvelles forces de travail pour un taux d'activité estimé à 30%, avec l'appui du délégué à la jeunesse. Le personnel encadrant comprend un artiste peintre et/ou un graffeur expérimentés, appuyé(s) par une aide technique pour la préparation des surfaces, l'entretien du matériel et son déplacement.

Le coût annuel de Sfr. 24'000.- est réparti de la manière suivante:

- Sfr.15'000.- pour l'encadrement (4 périodes mensuelles sur 6 mois de l'année, soit Sfr.2'500 x6)
- Sfr. 9'000.- pour les frais de matériel (peinture, sprays, dispersion, etc.).

La durée du projet pilote est de 5 ans, le coût prélevé sur le fonds du développement durable est de Sfr. 120'000.-.

La location d'un local et la coordination du projet sont prises en charge par le budget du délégué à la jeunesse, dans le cadre de ses activités.

4.3 *Une construction en bois pour l'accueil du jeune enfant*

Le centre de vie enfantine de la Chenille occupe une propriété de la Ville à l'avenue de Cour 16. Il offre actuellement 34 places à des enfants en âge préscolaire et 24 places pour des écoliers en classe enfantine. De plus, il occupe depuis plusieurs années une classe du collège de Floréal et accueille 21 écoliers primaires. Le principe du projet se décline comme suit :

- recentrer les activités de la garderie sur l'accueil des enfants de 0 à 6 ans et demi en créant une annexe à l'intérieur de la propriété,
- créer un APEMS à temps d'ouverture élargi au collège de Floréal.

Avec les surfaces mises à disposition et une restructuration légère du bâtiment principal, cette garderie verra sa capacité d'accueil préscolaire passer de 58 à 78 places pour les enfants de 0 à 7 ans. L'APEMS permettra d'accueillir 24 à 30 enfants pendant les périodes scolaires.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 128 m² à ossature bois, qui se caractérise par :

- l'utilisation d'essences uniquement locales pour sa construction (façade recouverte de chêne brut destiné à se patiner avec le temps, intérieur lamé avec du frêne afin d'accentuer la luminosité naturelle du bâtiment),
- une limitation maximale de l'emploi du béton, avec des fondations sous forme de poutres de béton,
- une façade entièrement vitrée afin de bénéficier au maximum de la lumière naturelle.

L'investissement nécessaire est de Sfr. 520'000.-, à prélever sur le fonds du développement durable, et se répartit comme suit :

- construction du bâtiment Sfr. 350'000.-
- achat de mobilier Sfr. 70'000.-
- transformations de la garderie Sfr. 100'000.-

Les coûts de fonctionnement annuels supplémentaires, à prélever sur le budget annuel, se montent à :

- Sfr. 250'000.- environ qui seraient portés en augmentation de la subvention de Sfr. 1'163'000.- attribuée à l'association "La Chenille",
- Sfr. 200'500.- pour l'exploitation d'un APEMS dans le collège de Floréal.

La nouvelle loi sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants entrée en vigueur le 1er février 2003 permet un soutien financier de l'ordre de Sfr. 150'000.- sur deux ans.

4.4 *La sécurité de l'enfant dans la ville*

Apprendre à se déplacer, en tenant compte de la concentration de véhicules divers (voitures, transports publics, vélos, motos, vélomoteurs, trottinettes, etc.) et du danger potentiel qu'ils représentent fait partie de l'éducation de l'enfant élevé en milieu urbain. Il y va de sa sécurité⁸ et la Ville accorde une importance particulière à la mise en place de diverses mesures. Sur le plan éducatif, les élèves des classes lausannoises sont sensibilisés par les cours de prévention routière, donnés par les agents de la sécurité publique. Sur le plan préventif, la création de zones limitant la vitesse à 30 km/h ainsi qu'une signalisation routière appropriée sont les actions témoignant de la volonté de l'autorité locale de limiter au maximum les dangers pour l'enfant lors de ses déplacements.

⁸ Ce paragraphe traite de la sécurité routière et des déplacements de l'enfant de la ville. Il ne s'agit pas ici de faire état de la sécurité de l'enfant face aux racket, menaces et autres agressions potentielles

4.4.1 Une politique de partenariat : le "Pédibus"

Dans le souci d'inscrire la sécurité de l'enfant dans une démarche éducative, il est nécessaire d'établir des projets dans lesquels les différents acteurs (parents, enfants, pouvoirs publics) jouent un rôle. La mise sur pied du "Pédibus" est le fruit de cette démarche, de par les critères de santé, écologiques et sociaux pris en compte et de par le partenariat établi entre parents et pouvoirs publics. Ce projet, réalisé sous la supervision du bureau de la déléguée à l'enfance, est présenté dans le cadre de ce préavis pour une réflexion sur les étapes à réaliser, hors du cadre de l'administration communale.

4.4.1.1 Historique du projet

Le "Pédibus" est un système d'accompagnement à pied des enfants à l'école qui, bien qu'il implique la solidarité entre parents d'un quartier, appelle un soutien logistique important du bureau de la déléguée à l'enfance, tant au moment où il se met en place que pour son suivi.

En février 1999, sous l'impulsion du bureau de la déléguée à l'enfance et avec l'appui d'ACTION BENEVOLE, des parents du quartier Sous-Gare ont décidé de s'entraider pour accompagner à pied, bénévolement, les enfants de leur quartier à l'école. Depuis d'autres quartiers s'y sont mis.

Le "Pédibus" permet notamment d'assurer un maximum de sécurité aux enfants sur le chemin de l'école, de simplifier la vie des parents qui sont tributaires de nombreux déplacements, de contribuer à responsabiliser l'enfant aux dangers de la route et d'améliorer les contacts et la convivialité dans le quartier.

4.4.1.2 Le "Pédibus" comme "agent" d'une politique globale de la Ville

L'initiative du "Pédibus" est un moyen technique facilitant l'organisation de l'accompagnement des enfants sur le chemin de l'école, afin de leur assurer une meilleure sécurité et de leur permettre un apprentissage de la sécurité routière. Il agit également comme une mesure participant à la concrétisation d'une politique globale de la Ville, car contribuant tout à la fois à la politique de l'aménagement, à la politique familiale et à la politique économique :

- politique de l'aménagement :

Là où "circule" le "Pédibus", les enfants et les adultes accompagnateurs sont de fins observateurs de l'aménagement du territoire et des risques liés à l'augmentation constante du trafic. C'est souvent par ces nouveaux partenaires sur le terrain que sont questionnés les services techniques d'une ville. L'effet de groupe donne du poids aux revendications qui sont mieux prises en compte par les autorités. Dans ce sens-là, le "Pédibus" participe à une nouvelle vision et à une volonté politique de l'aménagement du territoire. De cette démarche sont même nées d'autres initiatives, telle que celle menée par les habitants du quartier Sous-Gare " A la reconquête de la rue ".

- politique familiale :

La famille s'est beaucoup modifiée. Que la mère soit active au foyer ou femme au travail, l'organisation des nombreux déplacements des enfants à l'école lui pose de réels problèmes d'organisation.

La famille qui peut "s'offrir" une jeune fille au pair pour l'accompagnement des enfants à l'école bénéficie globalement des meilleures conditions pour pallier le stress dû notamment à l'inquiétude de savoir que son enfant est incapable de gérer les dangers que représente la confrontation au trafic jusqu'à 9 ans. Qu'en est-il des autres familles (moins favorisées économiquement, monoparentales, etc.) qui doivent adapter ces

contraintes antinomiques ? Le "Pédibus" offre une contribution importante à celles-ci, puisque tout enfant peut bénéficier gratuitement de l'accompagnement, même si le parent ne dispose pas du temps à offrir en échange du service rendu. Chacun y contribue en fonction de ses disponibilités, ce qui donne toute sa valeur à l'idée d'entraide, sans compter que cet échange va souvent au-delà du service rendu sur le moment. Les contacts tissés autour du "Pédibus" contribuent au lien social et débouchent souvent sur d'autres relations d'entraide entre les parents participant au réseau.

- politique économique :

Alors que les "bureaux pour l'égalité", du niveau fédéral au niveau local, prônent l'équité entre filles et garçons pour l'accès à la formation dans tous les secteurs, cet effort et cette volonté politique ont un coût qu'il s'agit de rentabiliser.

Notre économie veut donc bénéficier de cet investissement et l'ouverture du marché du travail aux femmes doit se développer. Conjuguer les horaires professionnels et les horaires scolaires relève du parcours du combattant et, bien que modeste, le "Pédibus" peut faciliter l'organisation de la journée des parents face aux contraintes de leur employeur.

4.4.1.3 *Développement et promotion du "Pédibus"*

Cette démarche a soulevé un véritable engouement en Ville de Lausanne et également dans d'autres communes en Suisse romande. Actuellement, le bureau de la déléguée à l'enfance ne dispose plus des forces de travail nécessaires à son développement et à sa promotion. Il s'agit du reste de se demander si le relais ne devrait pas être pris par un organisme extérieur au bureau, bien que l'on sache qu'il est indispensable qu'un soutien soit accordé à cette initiative si l'on veut la maintenir. La Ville de Lausanne a un rôle évident à jouer dans cet appui. Le "Pédibus" est un levier extraordinaire pour susciter la participation des enfants et des adultes et cela pour une question relevant de "l'ordinaire". Dans ce sens-là, il s'inscrit parfaitement dans le catalogue des actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'Agenda 21, s'appuyant sur les principes du développement durable.

Le problème qui se pose aujourd'hui est de savoir comment le bureau de la déléguée à l'enfance peut se décharger d'une bonne partie des tâches liées à l'activité du "Pédibus", tout en sachant que les pouvoirs publics devraient encourager et faciliter ce type d'initiative qui appelle une participation active des citoyens. A noter que, dans sa toute nouvelle Constitution, le Canton prévoit cette intervention: "l'Etat et les Communes prennent en considération le rôle de la vie associative et reconnaissent son importance. Ils peuvent accorder aux associations reconnues un soutien pour leurs activités d'intérêt général et leur déléguer des tâches dans le cadre de contrats de partenariat" (Art. 70 – Vie associative et bénévolat).

Il semble donc nécessaire de faire une analyse de toutes ces questions en les articulant à la problématique du développement durable afin de définir le rôle qu'a à jouer un Etat qui se veut incitateur face aux partenaires du "Pédibus", c'est-à-dire les parents bénévoles.

4.4.1.4 Coûts de l'analyse sur le développement du projet

Cette analyse devrait donner lieu à un mandat confié à un organisme sensibilisé par l'ensemble de ces problématiques. L'Association pour l'étude et la promotion de l'action bénévole (ACTION BENEVOLE) a été choisie pour réaliser ce mandat. La démarche consisterait à rappeler l'origine du projet et la définition du cadre théorique, à évoquer son développement et la situation actuelle afin d'en dresser un bilan par le biais d'un rapport. Les conclusions du rapport devraient déboucher sur des propositions visant à inscrire le "Pédibus" à Lausanne comme "agent d'une politique globale de la Ville" tout en imaginant comme décharger le bureau de la déléguée à l'enfance de la majeure partie des actions à mener sur le terrain. Il s'agirait de les confier par exemple à une association.

Ce travail d'analyse consistera bien entendu à entendre et prendre en compte les observations de tous les acteurs, parents fonctionnant dans le cadre du "Pédibus" et collaborateurs impliqués dans l'administration. Les coûts sont estimés entre Sfr. 7'000.- et Sfr. 9'000.-, en fonction de la durée horaire de l'étude et comprenant la rédaction du rapport final. La Municipalité, en application de l'art 1 A, lettre h) a déjà octroyé les fonds nécessaires.

4.5 Une politique du cycle de l'eau

L'information des enfants et des adultes sur le cycle de l'eau et sur les conséquences de son utilisation est fondamentale. Personne ne peut en effet contester aujourd'hui que la préservation de nos ressources en eau potable constitue bien l'un des défis majeurs des décennies à venir. Par l'intermédiaire de ses services spécialisés (Assainissement et **eauservice**), la Ville soutient diverses actions dans le domaine de la prévention et de la sensibilisation à la sauvegarde de nos ressources aquatiques. Le rattachement d'**eauservice** à la Direction des travaux en janvier 2002 renforce la cohésion de la chaîne de l'eau au sein de l'administration communale.

4.6 Déchets

L'apprentissage de l'action du consommateur sur la production de déchets, le développement de sa capacité à acheter mieux et à ne jeter à la poubelle que les matériaux non recyclables, sont autant d'éléments décisifs de la solution au problème du traitement des déchets. Dans ce cadre, de nombreuses actions sont mises sur pied chaque année : programmes de sensibilisation dans les écoles, visites de l'usine d'incinération, participation de la Ville à la Journée cantonale pour la propreté des espaces publics, campagnes d'affichage, etc... mais la prévention vise également les entreprises avec le Trophée Eco-conscience, organisé en partenariat avec le Beau-Rivage Palace.

Dès 2004, la Ville entend équiper toutes les écoles de déchetteries éducatives, de sorte que les enfants puissent immédiatement mettre en œuvre ce qu'ils apprennent et adopter les bons réflexes.

La mise en œuvre d'une telle mesure est de l'ordre de fr. 10'000.- par établissement, soit pour les 12 établissements concernés un montant total de fr. 120'000.-. Ce montant sera financé par le biais du présent préavis.

4.7 Financement des actions de sensibilisation eau et déchets

Les montants nécessaires à ces actions sont pris sur les budgets des services concernés, avec le recours sporadique au parrainage de tiers (sponsoring et partenariat pour le Trophée Eco-conscience ou subvention de la Confédération pour la Manifestation "Et l'eau. La vie").

Des actions de sensibilisation comme l'exposition d'Assainissement en 2000 au forum de l'Hôtel de Ville ou la manifestation "Et l'eau. La vie" qui a marqué cette année les dix ans de la Journée mondiale de l'eau, seront poursuivies et étendues ces prochaines années. Sur l'initiative d'enseignants et chef de file, des visites sporadiques des sites de pompages et traitement de l'eau sont organisées par **eauservice** et assainissement. La prise en charge des frais de déplacements et du personnel d'accompagnement tout comme le matériel didactique est à ce jour non pérennisée et dépend d'une évaluation de chaque projet par le service et ses moyens financiers.

Par le présent préavis, et dans le but de pérenniser ces visites, de les accompagner de moyens didactiques adaptés à l'âge des élèves, le matériel didactique figurera sous le compte d'**eauservice** 4700.1.310.3 par fr. 2'000.- et le transport pour visites à Bret sous le compte d'**eauservice** 4700.1.317.0 par fr. 2'500.-.

5. La santé de l'enfant: apprendre à préserver ce capital

Au même titre que l'environnement, la santé de l'être humain doit être préservée. Malgré l'évidence du propos, notre société occidentalise de ce début du XXIème siècle n'y est guère sensible. La santé suscite deux attitudes contradictoires avec, d'une part la mise en place de programmes de recherches extrêmement coûteux et élaborés, destinés à découvrir vaccins et traitements afin de prévenir et soigner des maladies jusqu'alors incurables, et de l'autre le gaspillage par l'individu de son propre capital, dû à des habitudes de vie sédentaire, à une alimentation trop riche, à une vie stressante, à certaines dépendances (tabac, drogues) ainsi qu'au manque d'exercice physique. Le stress engendré par un environnement social de plus en plus exigeant provoque également des épuisements psychiques et physiques importants (dépressions, "burn-out").

La ville est fortement concernée par le problème de la santé les nuisances provoquées par la concentration d'habitations et de lieux de travail favorisent l'émergence de différents troubles pour la population tels que :

- pollution de l'air due à l'émission de gaz provoqués par les véhicules, usines, chauffages et générant des problèmes respiratoires et des allergies;
- stress physique et psychique engendré par le rythme de vie citadin, aggravé par une mauvaise alimentation et le manque d'activités physiques;
- concentration de véhicules à moteur et , dans le cas de Lausanne, topographie ne favorisant pas les trajets par l'intermédiaire de moyens " propres " comme le vélo ou la marche à pied.

Une politique d'éducation basée sur le développement durable implique la prise de conscience de l'individu de sa propre santé, et de la nécessité de l'entretenir au quotidien comme un bien précieux.

Le problème de la santé se trouve au cœur des préoccupations de la Ville en matière d'éducation et ce, dès les débuts de l'administration communale avec la création, à la fin du XIXème siècle, d'un Service de santé des écoles. Enrichi de la Section de psychologie scolaire et du Service dentaire, il a mis en place de nombreuses actions préventives et thérapeutiques au cours des années. Aujourd'hui, l'enjeu est de créer dans la population lausannoise un réflexe en matière de préservation de la santé. Cette démarche nécessite d'une part une éducation donnée à l'enfant dès son plus jeune âge et de l'autre une prévention active des troubles physiques et psychiques propres au milieu citadin.

5.1 Une éducation en matière de santé

L'individu doit apprendre à gérer sa santé, en l'entretenant et en la ménageant par un comportement adéquat. Il s'agit d'éviter les visites chez le médecin - et par là de contribuer également à la diminution des coûts de la santé -, en adaptant son mode de vie afin de prévenir les risques de maladies.

L'un des paradoxes de notre société est que l'image de la réussite sociale est fortement associée au dynamisme et à la forme physique, alors que les comportements vont à l'encontre du maintien de la santé. Malgré les études sur le sujet, les informations régulièrement transmises pour le rappel de quelques règles simples d'hygiène de vie, destinées à diminuer les risques de maladies cardio-vasculaires et de cancers, si présents dans nos sociétés industrialisées, les mauvais réflexes perdurent.

Parce qu'elle abrite une forte concentration d'habitants, la Ville se doit de mettre en œuvre des actions de prévention et le défi majeur consiste à éduquer les enfants dès leur plus jeune âge, en partenariat avec les parents. Cependant, une éducation ayant pour principe le développement durable implique un changement de mentalités ainsi qu'une prise de conscience de l'individu de la nécessité de préserver son capital-santé. Si l'autorité communale met en place des mesures d'amélioration de la qualité de la vie, elle est en droit d'attendre de ses concitoyens qu'ils fassent aussi l'effort de participer à ce processus en modifiant judicieusement leur façon de vivre. La réussite des projets soumis dans le cadre de ce préavis exige un rôle actif des citoyens.

5.1.1 Ateliers santé

5.1.1.1 Des séances d'information pour la population

L'idée est de proposer aux partenaires (parents et enfants) une série de thèmes de discussions, adaptés au public visé, choisis dans les préoccupations actuelles de la population ainsi que parmi les demandes particulières. Le but est d'axer la discussion non seulement sur la connaissance des problèmes, mais aussi sur la manière de modifier son comportement pour obtenir une diminution des risques. Une prise en charge individuelle est exclue et le cadre naturel des discussions est le groupe.

5.1.1.2 Rencontres à thème

Le Mouvement populaire des familles (MPF) a depuis de nombreuses années créé une équipe qui vise à animer 5 à 6 ateliers de 2 heures, organisés en fin d'après-midi ou en soirée, regroupant 6-7 à 10 personnes, sur des thèmes généraux touchant à la santé. Les thèmes traités sont : "la santé, c'est quoi ?", "créer sa santé et se responsabiliser", "partager ses expériences de prise en charge", "le carnet de santé du MPF, un outil à utiliser", "les coûts de la santé". Ces ateliers visent à développer la responsabilité des participants vis-à-vis de leur santé, afin qu'ils la gèrent mieux en utilisant plus adéquatement les ressources à disposition.

Le projet propose le développement d'un cycle de 10 ateliers complétés, à la demande des participants, par des discussions sur des thèmes plus précis (par ex. alimentation, etc.), en visant les mêmes buts.

Les participants seront contactés en étroite collaboration avec les associations de quartiers, les centres de jeunes, les centres de loisirs, camps de vacances ou associations, dont certains membres pourraient contribuer à la préparation ou au déroulement des sessions.

Ces ateliers seront animés par un animateur ad hoc formée par le MPF ainsi que par le médecin-chef du service de santé. Une bonne partie des thèmes complémentaires qui seront probablement demandés ont déjà été partiellement appliqués dans le cadre des actions d'éducation à la santé données dans le cadre scolaire et seront pris en charge par les collaborateurs du Service de santé.

Le projet sera évalué selon les critères suivants :

- identifier l'origine des coûts de la santé,
- connaître la répartition des coûts de la santé,
- être capable d'évaluer un usage lacunaire, excédentaire ou inapproprié des ressources, dans certains cas de maladies,
- connaître les règles de prise en charge d'un problème particulier.

5.1.1.3 Coûts et durée du projet

Le cycle de 10 ateliers est estimé à Sfr. 60'000.-. Il serait admissible de demander une participation de Sfr. 20.- par personne et par atelier. Pour chaque thème complémentaire, il est prévu 5 heures de préparation et 1,5 heure de session, soit 6,5 heures en tout.

Pour la phase pilote de 3 ans, on prévoit 10 ateliers par an, avec 4 thèmes complémentaires avec 4 thèmes complémentaires. Le montant à prélever sur le fonds du développement durable est de Sfr. 48'000.-soit 16'000.- par an, répartis entre Sfr. 11'000. - pour les ateliers et Sfr. 5'000.- pour l'évaluation de 40 heures annuelles. Durant la phase-pilote, le temps nécessaire aux thèmes complémentaires émerge à celui du médecin -chef de service.

5.2 La préservation de la santé physique et psychique de l'enfant en milieu urbain

Le bien-être de l'enfant et de l'adolescent dans le milieu urbain s'inscrit dans une perspective sur le long terme : favoriser l'épanouissement de l'enfant pendant ses années de formation, afin qu'une fois adulte, il souhaite continuer à vivre en ville. De nombreuses possibilités sportives, culturelles et de loisirs sont offertes à l'enfant, afin de contribuer à son développement physique et son évolution intellectuelle.

Force est cependant de constater que la seconde moitié du XXème siècle a généré l'apparition de maladies et de troubles se développant principalement dans les pays industrialisés. Les excès dus à la société de consommation, le mode de vie sont autant de facteurs susceptibles d'introduire chez l'enfant d'aujourd'hui un malaise physique et/ou psychologique. Preuves en sont le taux de suicides toujours élevé parmi les jeunes de notre pays, et l'apparition du phénomène de l'obésité, conséquence d'une alimentation déséquilibrée et d'un manque d'exercice physique. Il apparaît que ces problèmes doivent être pris en considération le plus tôt possible et la Ville, dans le cadre de l'Agenda 21, souhaite d'une part agir pour essayer d'abaisser le taux de suicides chez les jeunes en sensibilisant la population au problème. D'autre part, il s'agit d'intervenir dans le domaine alimentaire, en étudiant la possibilité des cuisines scolaires de proposer une alimentation permettant l'obtention du label " Fourchette verte "⁹ et en mettant en place une action préventive de l'obésité enfantine.

5.2.1 Prévention primaire-secondaire¹⁰ du suicide

⁹ La question du label « Fourchette verte » a fait l'objet d'une motion déposée par Mme Christina Maier, membre de votre Conseil. La réponse à cette motion n'est pas incluse dans ce rapport-préavis et interviendra sous la forme d'une réponse directe

¹⁰ En prévention, le terme primaire signifie que l'on s'adresse à tout le public, secondaire que l'on s'adresse aux groupes de personnes qui ont un risque accru (de présenter une maladie ou un comportement dommageable), et tertiaire que l'on s'adresse à des personnes déjà atteintes

5.2.1.1 *Sensibiliser la population à la vigilance*

En Suisse, le suicide des jeunes s'est toujours maintenu à un taux élevé, depuis des décennies. Il croît fortement avec l'âge dans tous les pays développés. Une prévention est efficace par l'intermédiaire du milieu, agissant sur un éventuel futur suicidant ainsi que sur une personne qui a déjà fait une tentative. Les groupes-cibles de l'action de prévention doivent donc être les pairs, soit les adolescents eux-mêmes dans les structures diverses où ils se regroupent spontanément.

5.2.1.2 *Une méthode originale et efficace*

Une prévention du suicide est possible à tout âge en visant à agir non pas directement sur les personnes à risque (déprimées, ex-suicidaires, ou ayant des idées suicidaires), qu'il conviendrait de détecter efficacement, mais en donnant à l'entourage de telles personnes des moyens de répondre de manière adéquate. Cela implique de sensibiliser un maximum de personnes, de tous âges et de tous milieux, dès l'adolescence. Cette approche s'est révélée régulièrement être la plus pertinente par rapport au développement de structures spéciales ou de méthodes de détection, pour :

- sensibiliser au problème du suicide et à l'existence du risque dépressif (terrain);
- donner des compétences de perception, de soutien et de communication dans le domaine du suicide;
- faire connaître le réseau d'aide et les possibilités de prise en charge.

L'action sera évaluée sur les éléments suivants, soit dans l'ordre :

- connaissance de la problématique générale du suicide, et identification des facteurs de risque,
- capacité à identifier les facteurs prédictifs et leur valeur réciproque, pour la tentative initiale comme pour la récurrence,
- connaissance de la démarche pratique d'aide,
- acquisition d'une compétence personnelle d'aide et de soutien dans les situations à risque,
- acquisition de compétence à retransmettre les messages à des pairs.

Une évaluation du projet, estimée à 40 heures est prévue chaque année de la phase pilote, soit 3 ans.

5.2.1.3 *Réalisation et évaluation*

Le projet est de former en 3 sessions de 2 heures des personnes pour leur donner les compétences nécessaires afin qu'elles puissent le cas échéant agir utilement dans leur milieu de vie. Préalablement, un réseau sera structuré pour que tout appel pour une situation de ce type trouve rapidement un contact avec un professionnel compétent. Pendant la phase pilote de 3 ans, 10 sessions annuelles seront organisées, ce qui représente 60 heures de travail émergeant au médecin-chef de service, auxquelles viennent s'ajouter 40 heures de préparation.

Les participants seront contactés par l'intermédiaire des associations de quartiers, les centres de jeunes, les centres de loisirs, les camps de vacances ou des associations d'usagers. Une brochure d'information sera remise aux participants à la formation.

5.2.1.4 Coûts du projet

Les coûts de réalisation du projet, à prélever sur le fonds du développement durable sont de Sfr. 60'000.- pour 3 ans, soit Sfr. 20'000.- par an, répartis de la manière suivante:

- Sfr. 14'000.- pour les 10 sessions annuelles.
- Sfr. 5'000.- pour les frais d'évaluation (40 heures effectuées par le médecin-chef de service).
- Sfr. 1'600.- pour les frais d'impression annuels d'environ 200 brochures informatives.

5.2.2 Prévention secondaire- tertiaire de l'obésité infantile

5.2.2.1 L'apparition d'un nouveau phénomène

Depuis le milieu des années 70, on constate dans le monde entier un accroissement de la surcharge pondérale et l'obésité, autrefois rare, augmente dans le monde entier dans les populations infantiles et adultes. En 10 ans, la prévalence¹¹ a doublé en Suisse. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a lancé en 1997 une campagne mondiale contre l'obésité qu'elle a classée désormais comme maladie. L'effet à long terme de ces deux conditions est une très importante augmentation ultérieure des comorbidités (diabète, maladies cardiovasculaires, cancers, troubles ostéoarticulaires, etc.), générant une charge importante, humaine et financière, qui pourrait faire doubler dans 20 ans les coûts de la santé.

5.2.2.2 Principe de détection précoce

Le projet est de détecter et inciter à la prise en charge précoce des enfants avec une surcharge pondérale ou une obésité et de donner aux personnes touchées et à leur famille les moyens de gérer sagement leur alimentation, sur la base d'une approche comportementale. Une prise en charge individuelle est exclue et le cadre naturel des discussions est le groupe.

5.2.2.3 Un exemple de collaboration Ville-familles

L'action sera évaluée sur les éléments suivants :

- connaissances théoriques acquises dans le domaine de la nutrition,
- développement de la capacité de choix des aliments en fonction du risque associé à long terme à une consommation excédentaire, ou à un déséquilibre d'apports en nutriments,
- progression dans l'adhésion à un comportement favorable dans le domaine alimentaire et de l'activité physique,
- permanence du comportement favorable à moyen terme,

¹¹ La prévalence est la proportion de cas d'une maladie donnée dans la population totale (à une certaine date, dans un certain lieu)

- réduction des facteurs de risque (poids, % de graisse corporelle), et augmentation des facteurs protecteurs (activité physique, image de soi).

Les participants seront contactés en étroite collaboration avec les associations de quartiers, les centres de jeunes, les centres de loisirs, les camps de vacances ou des associations d'usagers, dont certains membres pourraient contribuer à la préparation ou au déroulement des sessions.

Après un contact personnalisé destinée à expliquer le type de prise en charge proposée, les enfants qui ont besoin de conseils nutritionnels et leurs parents seront invités à participer à des discussions en groupes de 10 à 20 personnes, visant à assurer une prise en charge du problème de surcharge pondérale. Le but est d'axer la discussion non seulement sur la connaissance des problèmes, mais aussi sur la manière de modifier son comportement pour obtenir une diminution des risques. Cette approche théorique est complétée par des cours de sports dispensés par une infirmière clinicienne.

Cette approche, proposée depuis une dizaine d'années, est bien maîtrisée, et elle offre globalement les meilleures chances de succès. L'accueil des enfants et de leurs parents est indispensable à une bonne gestion du problème.

L'action préventive sera répartie sur plusieurs cycles trimestriels de contenu progressivement différent, touchant tant aux notions de base qu'au suivi post-formation. L'investissement en temps sera de 1,5 heures par séance, pour 15 séances annuelles par groupe. 4 groupes seront suivis par année. Une bonne partie des thèmes traités durant ces séances ont déjà été partiellement étudiés dans le cadre des actions d'éducation pour la santé dans le cadre scolaire.

Pour la phase pilote de 3 ans, le programme sera élaboré et appliqué par le médecin chef de service et l'infirmière clinicienne responsable en éducation pour la santé. Pour la première année, le programme est estimé à 150 heures (cours de sport non compris) dont 60 heures de préparation, à charge du médecin chef de service. Pour les deux années suivantes, le programme est établi à 90 heures annuelles, la préparation étant effectuée pendant la première année.

5.2.2.4 Coûts

Les coûts de réalisation du projet, à prélever sur le fonds du développement durable sont estimés à Sfr.70'000.- pour 3 ans, répartis de la manière suivante:

- Sfr. 32'000.- pour la première année, comprenant l'achat d'un ordinateur portable avec une imprimante portable à Sfr. 4'500.-
- Sfr. 38'000.- pour la deuxième et la troisième années.

En avance sur ce projet, la Municipalité a débloqué un crédit de 5'000 francs en application de l'article 1 A, lettre h). Le solde à voter est donc de 65'000 francs.

6. La formation, facteur d'intégration sociale

Les collectivités locales sont bien placées pour observer les processus de marginalisation qui menacent une partie de la population à l'issue de sa scolarité. Un parcours scolaire mal vécu ou mal réussi renforce une vulnérabilité sociale¹² qui se répercutera dans le parcours de formation puis dans le travail. Cela est d'autant plus prévisible lorsque les élèves proviennent de milieux où la distance culturelle avec l'école est grande (familles socialement défavorisées; familles migrantes allophones par exemple). Bien que la formation relève du Canton, la Ville peut contribuer à prévenir ces trajectoires en boucle par des actions ciblées en amont et en aval du dispositif scolaire: auprès des parents (formation pour les parents allophones) et auprès des jeunes adultes dont le parcours de formation est mis en péril (réseau de coordination des soutiens des jeunes en formation).

6.1 Apprendre l'école : une formation pour des parents allophones

6.1.1 L'isolement social des parents allophones

Carrefour obligé pour tous les enfants et adolescents d'une tranche d'âge donnée, l'école est aussi le lieu privilégié où l'on peut les sensibiliser à la problématique du développement durable et leur donner le bagage qui devrait leur permettre, comme adultes, d'agir de manière responsable.

On a toutefois constaté qu'un fossé considérable existe entre l'institution scolaire et les parents d'un certain nombre d'élèves, en particulier non francophones. L'absence de moyens de communiquer, auquel vient parfois s'ajouter une barrière culturelle empêche l'existence même du partenariat qui doit s'établir entre les parents et l'école, et qui constitue un fondement éducatif essentiel : pour les premiers, l'école est une vaste organisation complexe et inaccessible, alors que les enseignants n'arrivent tout simplement pas à établir le lien et le dialogue indispensables avec les familles.

6.1.2 Des cours pour apprendre aux parents le fonctionnement de l'école

Dans la perspective de créer un contact, mais aussi d'offrir une formation aux parents allophones ou à ceux peu voire pas scolarisés, des cours ont été organisés, par l'intermédiaire de l'Association "Français en Jeu" (FEJ). Cette association fait partie du dispositif de la Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (CIFEA), dispositif qui traduit la volonté de la Commune de Lausanne de lutter contre l'exclusion des personnes sans qualification.

FEJ a souhaité mettre son expérience et ses compétences au service d'un réel partenariat parents-école, en ouvrant des cours de français-intégration dans les écoles. Ils sont centrés sur la découverte des divers aspects de la vie scolaire par une approche de documents distribués aux élèves et aux parents sur la vie scolaire (bulletins, circulaires, informations, etc.).

L'objectif prioritaire de ces cours est de créer un lien entre l'école et les familles - en particulier avec les mères - qui ne parviennent pas à entrer en contact avec l'institution scolaire en raison de la distance linguistique et culturelle. Il s'agit donc en particulier :

- de favoriser la connaissance de l'institution scolaire,
- d'améliorer la communication en français,

¹² *Vulnérabilité sociétale et action sociale*, Walgrave L. in *De la non intégration, essai de définition théorique d'un social problème contemporain*, Editions universitaires, Fribourg, 1994

- de permettre un véritable dialogue parents-école,
- de dédramatiser l'institution scolaire pour des parents peu ou pas scolarisés,
- d'encourager la formation continue chez des personnes peu qualifiées, en particulier de les inciter à poursuivre l'apprentissage du français.

6.1.3 Etapes réalisées

Une première expérience s'est déroulée durant l'année scolaire 2001-2002, qui a montré tout l'intérêt du projet et permis l'élaboration d'un programme-cadre. Deux cours ont été mis sur pied à la rentrée 2002 dans les collèges du Vieux-Moulin et de Provence. L'opération devrait être étendue à d'autres quartiers.

Au terme de ces cours, les parents sont incités à poursuivre leur apprentissage de la langue dans des cours ad hoc pour adultes dans un but évident d'intégration.

6.1.4 Budget et demande de financement :

La phase pilote, durant l'année scolaire 2001-2002, a pu être effectuée par Français en Jeu dans le cadre de son mandat CIFEA. Par contre les phases 2 et 3, qui comprenaient notamment l'élaboration du matériel, la mise au point des cours, les contacts avec les enseignants et les parents ainsi que le suivi des 3 cours mis en place pour 2002-2003 ont fait l'objet d'une demande de financement à hauteur de Fr. 54'000.-. Ce montant correspondait à l'équivalent d'un poste à 60% réparti sur plusieurs intervenants, calculé sur la base d'un salaire CIFEA de Fr. 83'000.- pour un plein temps.

Il est à noter que ce cours a fait l'objet d'une contribution de Fr. 27'000.- de la Commission fédérale des étrangers dans le cadre de son programme de mesures en faveur de l'intégration. Grâce à cette contribution, le prélèvement sur le fonds actuel du développement durable s'est donc limité à Fr. 27'000.-.

Pour la poursuite du projet, il est prévu de passer à 4 cours dès l'année scolaire 2003-2004, à 5 cours, soit 1 cours par établissement scolaire, pour les années 2004-2005 et 2005-2006. Le reste du montant devrait permettre de contribuer au démarrage d'un cours supplémentaire au moment de la mise en place durable de cette prestation dès l'année scolaire 2006-2007.

Le budget tient compte du fait que le financement des 4 cours qui seront mis sur pied dès la rentrée 2003 pourront encore être financés par le prélèvement sur le fonds actuel du développement durable jusqu'en décembre 2003. Il prévoit le financement de 4 cours pour le premier semestre et 5 cours pour 2e semestre 2004, 5 cours pour la totalité de l'année 2005 et le 1er semestre 2006, puis 6 cours pour la seconde partie de 2006. Le budget est calculé sur la base d'un taux d'activité de 50% pour 4 cours (encadrement, préparation, coordination et administration compris), 60% pour 5 cours et 70% pour 6 cours, soit :

2004 :	Fr. 56'000.-
2005 :	Fr. 61'000.-
2006 :	Fr. 66'000.-
Total	<u>Fr.183'000.-</u>

6.2 Réseau de coordination des soutiens aux jeunes en formation

6.2.1 Une amélioration du fonctionnement actuel

Le projet visant à renforcer la coordination entre les instances susceptibles d'offrir un soutien aux jeunes en formation s'appuie sur les constats posés depuis longtemps au sein de l'administration (office régional d'orientation scolaire et professionnelle [OROSP], délégation à la jeunesse, conférence des directeurs lausannois d'établissements scolaires, centre social régional [CRS], etc.). Ceux-ci ont été au surplus étayés et documentés dans le rapport *Papa, Maman, l'Etat et Moi*¹³ qui montrait comment le processus de formation professionnelle peut-être mis en péril lorsque des difficultés – notamment liées au logement ou à la pénurie de ressources financières – ne sont pas résolues. Les questions financières et sociales (aide sociale, bourses) ainsi que celles relatives à la formation relèvent en principe entièrement du Canton à qui il appartient d'introduire les correctifs nécessaires. L'échelon communal dispose néanmoins d'une marge de manœuvre lui permettant d'améliorer, à son niveau, le fonctionnement du dispositif.

6.2.2 Concept de la démarche

L'objectif prioritaire de ce projet vise la coordination privé/public de façon à "relier" entre elles différentes approches sectorielles. Le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) et Jet Service ont participé à son élaboration.

Quatre domaines ont été retenus :

1. la formation (compenser des déficits, s'inscrire dans une filière, y rester jusqu'à la fin),
2. la recherche de lieux d'apprentissage,
3. l'accès à des logements bon marché,
4. l'accès aux services (accès aux bourses; difficultés administratives liées aux paiements des factures; orientation sociale).

Le domaine 1 est principalement du ressort du canton. Les acteurs privés et publics se connaissent et collaborent déjà partiellement. La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (DEJE) est aussi représentée dans plusieurs comités. Les domaines deux à quatre sont par contre essentiellement du ressort de la Ville (Administration générale et finances [AGF], Direction de la sécurité sociale et de l'environnement [DSSE] et DEJE).

6.2.3 Etapes réalisées

Dans le cadre du volet "éducation" d'Agenda 21, la première étape du projet envisage une réflexion entre les acteurs concernés en vue de formuler des propositions (mesures sectorielles et/ou plate-forme).

Un groupe de travail inter-directions tiendra six séances de deux heures complétées par une série d'entretiens menés auprès d'une vingtaine de partenaires. D'entente avec l'OROSP et le Secrétariat général DSSE, le CVAJ et Jet Service se chargeront des démarches auprès des partenaires du secteur privé subven-

¹³ *Papa, Maman, l'Etat et Moi, Jeunes adultes, accès aux dispositifs sociaux et travail social; un état des lieux*. Rapport de recherche réalisé par Caroline Regamey dans le cadre du collectif JAD (ASEMO-Relais, Jet Service, Centre social cantonal, Centre Saint-Martin, Direction de la sécurité sociale et de l'environnement), avec le soutien financier du Service de prévoyance et d'aide sociales

tionnés actifs sur les questions de formation. Le financement demandé par une note à la Municipalité¹⁴ couvrira les frais encourus par ces institutions privées y compris la rédaction d'un document de synthèse.

Le pilotage de la démarche sera assuré conjointement par la DEJE et la DSSE qui décideront quelles propositions introduire dans le préavis " Intégration " dont la présentation est prévue pour mars 2003. Cette solution (copilotage) se justifie par le fait que les problématiques " formation " et les problématiques " sociales " sont étroitement imbriquées.

L'inscription du projet dans le cadre du volet "formation" d'Agenda 21 renvoie au constat que la formation et l'insertion professionnelles constituent des éléments cardinaux dans une perspective de développement social durable et de prévention de dommages tels que désaffiliation et exclusion sociales.

6.2.4 Financement obtenu sur les fonds du développement durable

Le montant déjà accordé par la Municipalité est de Sfr. 6'450.-. Il est réparti en parts égales (Sfr. 3'225 francs) entre le CVAJ et Jet Service.

7. Le développement de l'esprit civique et la formation du futur citoyen

" Nous, villes, nous engageons, conformément au mandat qui nous a été conféré (...) à collaborer avec tous les partenaires de nos collectivités, citoyens, entreprises, groupes d'intérêt (...) Nous baserons donc nos efforts sur la coopération entre tous les acteurs concernés, nous veillerons à ce que tous les citoyens et les groupes d'intérêt aient accès à l'information et puissent être associés aux processus décisionnels locaux et nous nous emploierons à éduquer et à former non seulement le grand public mais encore les représentants élus et le personnel des administrations locales à la durabilité. "

La Charte d'Alborg¹⁵ résume ainsi la nécessité d'inclure le citoyen dans la mise en pratique des projets de l'Agenda 21. Dans un concept qui invite l'individu à jouer un rôle actif dans la société, le responsabiliser très tôt et lui faire prendre conscience de ses droits et devoirs envers son environnement social et écologique fait partie des priorités. L'apprentissage de la citoyenneté comporte différentes démarches :

- l'apprentissage du respect face aux minorités religieuses, ethniques et culturelles. Le cadre scolaire permet de par la mixité des classes cet apprentissage;
- la sensibilité à l'environnement se traduisant dans un comportement quotidien respectueux des critères écologiques (recyclage, limitation du gaspillage énergétique). Outre les actions citées au point 2.2, la Ville entend mettre en place des journées de sensibilisation au cycle de l'eau au lac de Bret, en collaboration avec l'établissement de Prélaz, pour les classes de 3e et 4e primaire. Sont également prévus la mise sur pied d'ateliers tels que ceux organisés à Béthusy pour la construction de capteurs solaires thermiques, l'organisation de séminaires et conférences sur l'énergie dans les écoles, l'utilisation de Contact-Énergie pour la sensibilisation des élèves;
- l'encouragement à l'esprit civique et l'incitation aux mouvements associatifs. La mise en place des Conseils d'enfants autour des établissements secondaires, réalisation du bureau de la déléguée à l'enfance développée ci-après, va dans le sens de l'éveil d'un esprit citoyen;

¹⁴ Adoptée le 18 juillet 2002

¹⁵ Charte des villes européennes pour la durabilité, 1994, paragraphe 1.13 " Les citoyens, protagonistes de la durabilité, et la participation de la collectivité. "

- la contribution personnelle à l'espace urbain dans le respect des lieux (écoles, logements, centres socio-culturels, installations sportives, etc.) et l'encouragement à la créativité en milieu urbain par le biais du délégué à la jeunesse.

Avec l'adoption de la nouvelle constitution vaudoise, et la mesure d'intégration que constitue le droit de vote des étrangers établis depuis plus de 10 ans, la formation du futur citoyen concerne encore davantage l'ensemble des élèves.

7.1 Pour une participation active du futur citoyen à la vie citadine

Mario Benozzo, délégué à la politique scolaire et éducative de la ville de Modène en Italie lance un cri d'alarme : *"Nos villes sont de plus en plus des villes de travail, de mobilité des marchandises et des personnes, de plus en plus organisées autour du temps comme argent, comme possibilité de produire, avec des cadences, des temps et des horaires rythmés sur les nécessités, réelles ou présumées, du citoyen adulte, travailleur, producteur de richesses. Une ville semblable risque de rendre les places inutiles comme lieu de rencontre, de pause, de communication interpersonnelle. La ville doit pouvoir appartenir aux citoyens, même à l'enfance : elle doit pouvoir permettre aux fillettes et aux garçons de sortir de leur monde quadrangulaire - une télé, un divan, un lit, une porte fermée. Nous devons, de manière responsable, contribuer à l'ouverture de cette porte et préparer, graduellement et avec décision, la ville comme corps global, capable d'héberger l'enfant, bien que sa présence soit souvent ressentie comme difficile, rugueuse, en opposition à l'ordre actuel de la ville"*.

En offrant aux enfants la possibilité de participer à des planifications et à des décisions, on comprend mieux leurs besoins et on leur concède une signification convenable dans la société. Il n'est jamais trop tôt pour commencer à apprendre les règles fondamentales d'une démocratie. Les enfants ont des compétences importantes telles que la spontanéité, la créativité, l'imagination, la capacité d'avoir des relations, l'initiative et la facilité d'apprendre. Les adultes peuvent en profiter : avec leurs capacités, les enfants deviennent des experts en ce qui concerne le fait de juger l'endroit où ils vivent. Ils ont là une vraie relation avec les questions politiques.

La protection des enfants se limite aujourd'hui le plus souvent à des mesures juridiques. Si l'on veut protéger à long terme les enfants de la violence et de l'abus, il faut également améliorer leur position dans la société et les aider dans la compréhension de leurs droits et de leurs devoirs. De plus, la réalisation de structures adaptées aux enfants dans les communes améliore la qualité de vie de tous les habitants. Plus que l'outil pédagogique qu'elle offre indéniablement, la prise en compte de la parole de l'enfant permet d'inventer de nouvelles formes de participation et de représentation. En effet, dans le contexte actuel, où l'on note un affaiblissement progressif des corps intermédiaires (associations, partis politiques, syndicats), il paraît nécessaire de développer de nouvelles formes de partenariat. Dans ce sens, le Conseil d'enfants est un lieu d'apprentissage à la citoyenneté. Toutefois, donner aux enfants les moyens de participer, leur donner la parole, implique que quelque chose change, et dans un délai suffisamment court pour qu'ils puissent en bénéficier.

7.1.1 L'apprentissage des mouvements associatifs : l'exemple d'une expérience pilote d'un Conseil d'enfants

L'école et la ville sont deux mondes qui ne devraient plus s'ignorer. Le Conseil d'enfants peut contribuer à faire tomber ce mur symbolique entre l'intérieur et l'extérieur. La non-prise en compte du cadre de vie des élèves limite leur appropriation de l'espace dans lequel ils vivent. La participation des enfants ne doit pas se limiter à un domaine. L'un des objectifs est de favoriser une meilleure maîtrise des espaces sociaux, en participant à la vie collective et au respect des lieux et des hommes.

7.1.1.1 Une première expérience autour des établissements scolaires de Mon-Repos et de Béthusy

Cette démarche, pressentie comme une expérience pilote, a obtenu le soutien des deux directions des établissements scolaires de Mon-Repos et de Béthusy. Simultanément, un groupe de répondants adultes du quartier (parents, professionnels) qui soutiennent cette démarche, a été constitué. Si l'idée de la participation "fait son chemin", il n'en reste pas moins qu'elle représente une entreprise délicate et périlleuse, aussi bien dans le monde des adultes que dans celui des enfants. Sa crédibilité repose sur la valeur que les adultes attribuent à cette démarche, en la reconnaissant comme un nouvel espace de démocratie. Dans ce sens-là, l'adhésion du milieu scolaire est essentielle.

Le 31 octobre 2001, une première séance plénière a permis aux enfants de donner leur vision du quartier et de la ville et d'exprimer leurs souhaits. Des commissions de travail ont été constituées sur des thèmes d'aménagement des espaces de jeux récréatifs et sportifs, de sécurité routière et de projets d'animation. Si le travail de ces commissions a déjà permis de mettre l'accent sur l'une ou l'autre de ces problématiques, l'avancement des travaux a malheureusement été freiné par manque de forces de travail. Il n'en reste pas moins que les contacts avec les enfants du Conseil ont été maintenus et que quelques animations ont pu être proposées par les enfants du Conseil, avec l'appui du bureau de la déléguée à l'enfance, aux élèves des deux établissements scolaires concernés.

7.1.1.2 Evaluation du projet pilote et vision d'avenir

Ce type de démarche participative menée en collaboration avec les enfants d'un quartier étant relativement nouveau, il s'agit de créer son propre modèle tant il est vrai que peu d'expérience servent de référence à ce jour. Des discussions sont en cours avec le " Réseau de ressources DEMOS " qui réunit trois instituts genevois (l'Institut d'études sociales, l'Institut Universitaire d'études du développement et le Centre universitaire d'écologie humaine de l'Université de Genève) dont l'une des principales prestations est l'évaluation et l'accompagnement de projets dans le cadre d'actions participatives, de citoyenneté et de démocratie locale. Cette évaluation se construira parallèlement au déroulement du Conseil des enfants et ce travail s'étendra vraisemblablement sur deux ans, à raison d'une séance mensuelle de 2 heures sur 10 mois par an.

Il s'agira aussi de voir s'il y a lieu d'établir des liens avec l'entreprise chargée de mettre en œuvre la démarche participative qui va être lancée prochainement dans les quartiers lausannois, suite à l'acceptation du Rapport-préavis No 211 du 19 avril 2001, "Mise en place d'une politique de développement durable en Ville de Lausanne, 2e partie", afin que les enfants ne soient pas oubliés.

7.1.1.3 Besoins en forces de travail et budget demandé

La poursuite de ce travail nécessite l'engagement d'un animateur formé, qui pourrait conduire quelques actions concrètes sur le terrain, avec l'appui de la déléguée à l'enfance. On peut estimer le temps de travail de cet animateur à un taux d'activité de 20%.

- Couverture du salaire de l'animateur (y compris charges sociales) : Sfr. 20'000.- par an;
- Budget de fonctionnement pour permettre l'organisation de quelques animations ou manifestations : Sfr. 5'000.- par an ;
- Couverture des frais de la démarche d'évaluation réalisée en collaboration avec le " Réseau DEMOS " : 2 heures de travail mensuel, à raison de Sfr. 200.- de l'heure, sur 10 mois par an : Sfr. 4'000.- par an.

Cette expérience pilote se poursuivant sur les deux années à venir (2003-2004), cela entraînerait un coût total de Sfr. 58'000.- pour l'ensemble de la démarche.

Le coût de la réalisation pour la première année a fait l'objet d'une note¹⁶ à la Municipalité pour un montant de Sfr. 30'000.- prélevé sur le fonds du développement durable.

8. Modifications du règlement du Fonds du développement durable

Le financement des ateliers-santé, de la prévention de la petite enfance, de la prévention secondaire-tertiaire du suicide, de la prévention primaire-secondaire de l'obésité infantile, de même que les projets concernant la formation des parents allophones, l'engagement d'un éducateur-animateur en sports urbains, la réflexion sur les réseaux de coordination des soutiens aux jeunes en formation, la création des Conseils d'enfants, la réflexion sur le Pédibus et le projet visant à faire participer les jeunes à la vision artistique de la Ville nécessitent de modifier le règlement du fonds du développement durable adopté par votre Conseil le 19 avril 2001. Il s'agit aujourd'hui d'inclure les possibilités de financement dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Art. 1er

A

- q) le développement du sport ouvert urbain et de la culture comme facteur d'intégration;
- r) des actions visant à éduquer enfants et parents à apprendre à préserver la santé physique et psychique de l'enfant et de l'adolescent;
- s) des mesures permettant une meilleure intégration sociale par le biais de la formation et de l'accès à la formation;
- t) des mesures visant à encourager et encadrer la participation citoyenne et artistique des jeunes en ville, notamment par la réalisation de mesures issues des conseils des jeunes.

Les modifications réglementaires ci-dessus sont nécessaires pour pouvoir utiliser le Fonds du développement durable.

9. Projets dans le domaine du bois et de l'environnement

Comme dans les deux premiers préavis consacrés au développement durable, un certain nombre de projets issus de ces domaines sont proposés par la Municipalité à votre Conseil.

9.1 *Projet de certification des forêts lausannoises.*

La mise en œuvre d'un système d'écocertification des forêts lausannoises fait partie du programme de législation de la Municipalité, Le service des FoDoVi est chargé de mener à bien ce projet.

L'écocertification permet de garantir une prise en compte durable des principes défendus par l'Agenda 21 de la Ville de Lausanne. Parmi les nombreux produits de certification existants à l'heure actuelle et après consultation de différents partenaires, le service des FoDoVi propose de tenter d'obtenir les labels FSC (Forest Stewardship Council), Q+ (Swiss Quality) et PEFC (Pan European Forest Certificate).

Les exigences liées à l'obtention de ces labels sont multiples. Les forêts lausannoises sont heureusement gérées selon les principes d'une sylviculture proche de la nature et par des forestiers respectant les règles de sécurité et les règles de protection de la nature lors des travaux d'exploitation (huile de tronçonneuses ou

¹⁶ Note adoptée par la Municipalité dans sa séance du 9 janvier 2003

hydraulique biodégradable, carburant pour tronçonneuse sans benzène, etc.). Il reste néanmoins plusieurs points à régler pour satisfaire à toutes les exigences, comme notamment la mise à jour du plan directeur forestier ou du plan de gestion. Ces deux démarches passent notamment par la réalisation d'un inventaire forestier par échantillonnage.

Le dernier inventaire des forêts lausannoises date de 1994 et doit être actualisé en 2004 ; le plan de gestion et le plan directeur des forêts lausannoises datent de 1995 et doivent être réactualisés en 2005. (d'après la Loi forestière cantonale). Ces démarches sont généralement subventionnées à raison de 70% par le Canton et la Confédération.

Les coûts de ces travaux peuvent être estimés comme suit :

• Révision du plan directeur	80'000.-	<i>subventions attendues = env. fr.</i>	56'000.-
• Révision du plan de gestion	15'000.-		10'500.-
• Inventaire des forêts	70'000.-		49'000.-
• Labellisation FSC/Q+/PEFC	30'000.-	<i>pas de subventions</i>	
Total	195'000.-		115'500.-

Il faut encore relever que les trois labels sont immédiatement attribués dès le dépôt de la demande et qu'ils sont maintenus ou retirés sitôt les premiers contrôles effectués par les sociétés de surveillance. La Ville pourrait donc mettre en évidence cette démarche déjà au cours du dernier trimestre 2003.

Le montant net à la charge de la ville sera donc de fr. 79'500.-.

9.2 Installation d'un passage pour les batraciens à la route des Paysans (RC 542 d)

L'étang artificiel de la Bressonne a été créé au milieu des années 1980. Ce plan d'eau et son périmètre immédiat, qui font partie intégrante de la réserve de chasse et de protection de la nature n° 39 "Réserve de Corcelles-le-Jorat", offrent un lieu de refuge et de reproduction pour de nombreuses espèces animales et végétales.

De par les conditions idéales réunies en ces lieux, le flux de la population de batraciens venant s'y accoupler et s'y reproduire a considérablement augmenté. Cette population animale, constituée principalement de trois espèces : le crapaud commun (*Bufo bufo*), le triton alpestre (*Triturus alpestris*) et la grenouille rousse (*Rana temporaria*) possède un mode de vie complexe puisqu'il comporte une phase aquatique et une phase terrestre. Les batraciens durant leur cycle annuel se déplacent entre leur site d'hivernage (principalement dans les sous-bois forestiers), et leur site de reproduction et d'estivage (dans et à proximité immédiate des plans d'eau). Les déplacements se font en général sur quelques centaines de mètres, mais peuvent atteindre jusqu'à deux kilomètres. Un des axes migratoires coupe la route des Paysans à l'entrée de la forêt de la Bressonne. Ce passage, si aucune mesure de protection n'était prise, créerait de lourdes pertes parmi la population de batraciens sachant que 36'000 animaux ont été transportés dans un sens ou dans l'autre par des bénévoles ces dix dernières années.

Dès 1993, une barrière provisoire est posée chaque année de février à avril le long de cette route, avec pour objectif d'éviter que les batraciens ne se fassent écraser. Cette mesure a également pour but l'observation du suivi de l'évolution de la population. Le coût de cette opération annuelle est de fr. 10'000.-.

La création d'installations fixes, permettant d'assurer en tous temps une sécurité optimale pour ces espèces protégées ("*Tous les batraciens de Suisse sont protégés*". Ordonnance d'exécution de la Protection de la nature et du paysage, art. 24) est devisée à fr. 280'000.-. 35 % du coût total des travaux devraient être pris en charge par les subventions fédérales et cantonales, soit 98'000 francs. la charge nette devrait donc être de 182'000 francs. 10'000 francs par an correspondent à l'amortissement à annuité constante d'une somme de

170'000 francs à un taux d'intérêt de 4 % pendant 30 ans. La part non rentabilisée du projet atteint 12'000 francs.

Le système proposé comporte cinq passages sous-route, permettant la traversée des batraciens dans les deux sens, reliés à des caniveaux fixes longeant la route afin de guider les animaux. La sous-chaussée de la route des Paysans est "flottante", elle est constituée de billons de bois supportant la superstructure dans les endroits marécageux, cet élément contraignant nécessite l'intervention de pousse-tubes pour forer les passages entre la fondation en bois et la chaussée.

Cette construction s'inscrit en droite ligne dans le sens d'un développement durable, puisqu'elle assure la pérennité des populations de batraciens de l'endroit tout en sécurisant le trafic routier.

9.3 *Projet de réaménagement du parc aux biches de Sauvabelin*

9.3.1 Objectifs du projet

Le site de Sauvabelin (parc animalier et lac) est un site emblématique, cher au cœur des Lausannois. L'objectif de ce projet consiste à offrir au public un parc plus convivial et mieux adapté à la sensibilité actuelle en y introduisant des espèces animales indigènes peu connues. Il ne s'agit pas de créer un mini zoo, mais de présenter aux citoyens un rappel de la symbiose entre l'homme et l'animal domestique. Pour ce faire, le choix s'est porté sur des espèces indigènes rares ou en voie de disparition. Cette solution permet d'une part de rendre hommage à nos ancêtres, qui ont su patiemment sélectionner des races d'animaux parfaitement adaptées à l'écologie de notre pays, et d'autre part de contribuer à la conservation d'un précieux patrimoine génétique.

Sans céder à la nostalgie du «bon vieux temps», les visiteurs pourront observer comment les animaux domestiques vivent et s'occupent de leur progéniture dans un cadre où la végétation, les abris et la nourriture sont adaptés à leurs besoins. C'est un rappel des devoirs que nous avons envers ces animaux qui contribuent à notre survie et à notre bien-être, une mise en garde contre la dérive des élevages industriels.

Ce sera aussi, pour les jeunes visiteurs, une illustration d'un mode de vie et de valeurs proches de la nature qu'il serait dommage de voir disparaître.

9.3.2 Historique

Les abords du lac de Sauvabelin, ainsi que le parc animalier, font partie du «recensement des parcs et jardins historiques» conduit par le service des parcs et promenades selon les critères de l'ICOMOS (International Council on Monuments and Sites). Le grand nombre de représentations iconographiques existantes témoignent de la valeur accordée à ce lieu au début du 20^{ème} siècle. En remontant jusqu'au Moyen-Age, on peut même imaginer une vaste forêt de chênes dans laquelle des Lausannois laissaient leurs porcs se régaler de glands. C'est pourquoi l'introduction du porc laineux apparaît comme un clin d'œil au passé.

C'est en 1887 que l'ancienne Société de Développement de Lausanne (SDL), fondée en 1885 et qui deviendra plus tard l'Association des Intérêts de Lausanne (ADIL) puis Lausanne Tourisme, lança une souscription dans le but de permettre la réalisation d'une patinoire à Sauvabelin.

Le 3 juillet 1888, une convention fut signée avec la Ville de Lausanne; elle octroyait la concession d'un emplacement dans la forêt de Sauvabelin, où se situait déjà une «mouille» pour la création d'un lac permanent pour le patinage. En faisaient également partie les autorisations de disposer de l'eau nécessaire et de construire sur ce terrain un pavillon-restaurant, une clôture et les chemins d'accès. La cérémonie

d'inauguration du site de Sauvabelin se déroula le 18 décembre 1888 mais le chalet-restaurant ne fut construit qu'en 1891.

Par la suite, ainsi qu'en témoigne le «Plan de la Ville et des environs de Lausanne» de 1896, un «Parc aux daims» fut aménagé. Dès 1899, la mise en service du funiculaire, reliant la place du Vallon au Signal de Sauvabelin, facilita grandement l'accès du public à ces réalisations.

C'est en 1907, constatant «les inconvénients résultant de l'insuffisance des installations du lac à patiner, que la SDL déposait une demande pour la construction d'un chalet de même style que le restaurant, mais de dimensions restreintes. Cette construction est devenue, depuis lors, la «Maison du Garde».

La patinoire naturelle de Sauvabelin connut un grand succès durant les saisons hivernales favorables. Plus de 30'000 patineurs y pratiquèrent leur sport favori. Mais en 1938, l'ouverture de la patinoire de Montchoisi porta un coup fatal à ce site.

En 1941, le «Parc aux daims», devenu entre-temps «Parc aux biches», fut supprimé en raison des restrictions imposées par la guerre. Il ne contenait d'ailleurs plus qu'une bête.

C'est en 1948 que prit fin l'exploitation du funiculaire Lausanne-Signal. Cette même année, le Conseil Communal décida «de revigorer cette région» en adoptant les crédits nécessaires à la création d'un nouveau parc aux biches d'une surface presque double de l'ancien, ainsi que la construction d'un abri-mangeoire, à la pose de clôtures et à la mise en place de quelques engins de jeux pour les enfants derrière le restaurant¹⁷.

L'année suivante, la Ville reprit l'entretien du parc et du lac et reçut également la «Maison du Garde». En 1956, la Commune construisit, au sud du restaurant, un bâtiment comprenant des w.-c. publics, un local vestiaire pour le patinage et un dépôt de matériel.

Cette situation subsista jusqu'en 1983 lorsque l'ADIL vendit son restaurant à la Ville. Depuis le 1er janvier 1984, c'est donc celle-ci qui est propriétaire et exploitante de l'ensemble des aménagements et installations du parc de Sauvabelin.

En 1994, le projet d'une tour en bois massif érigée sur les réservoirs de Sauvabelin, au sud des aménagements du lac, a mis en lumière la nécessité de prendre diverses mesures d'aménagement dans le périmètre pour mieux répondre aux besoins variés de ses usagers, tout en conservant le caractère naturel de ce site traditionnel si prisé des Lausannois.

9.3.3 État actuel

Aux daims de l'origine du parc sont venues se joindre des chèvres naines, pour ajouter des espèces plus familières avec les visiteurs. On compte actuellement une vingtaine de biches et une trentaine de chèvres du Tibet, sans compter les paons et poules. Les animaux sont manifestement en surnombre, ce qui n'est pas sans conséquences, en raison du piétinement au sol.

Les bâtiments - bergerie, volière et cabanon - sont en bon état et leur style est adapté au site. Les chemine-ments sont malheureusement doublés entre le lac et le parc aux biches par des zones totalement piétinées en raison de la volonté des visiteurs de pouvoir approcher au plus près les animaux. De plus, dans les années 70, à la suite d'un cas de rage, la clôture a été doublée afin d'empêcher le public d'entrer en contact avec les animaux. Cette double enceinte, ainsi que l'absence de végétation au sol, donne une apparence peu engageante à cette zone, plus proche du terrain vague que du site délicieux et bucolique décrit en 1981.

¹⁷ BCC 1948, p 19 à 52 et 63 à 64

L'entretien du parc et la garde des animaux relève de plusieurs services : routes et voirie, parcs et promenades, forêts, domaines et vignobles. Le gardien actuel, collaborateur du service des routes et voirie, occupe un poste à plein temps mais il doit être secondé par des employés de ces différents services, notamment lors des congés et des vacances.

Le vétérinaire communal traite les problèmes en relation avec la police des épizooties, la protection des animaux et, dans la mesure du possible les soins; dans ce dernier cas, le recours à des praticiens indépendants peut s'avérer indispensable.

9.3.4 Concept général

Du point de vue du règne animal : il s'agit de présenter des espèces autochtones menacées d'extinction en raison de leur rendement moins intéressant, bien qu'elles soient le résultat d'un lent processus de sélection et parfaitement adaptées aux conditions naturelles. C'est aussi une bonne entrée en matière pour expliquer les défis que pose une indispensable préservation de la biodiversité.

Du point de vue du règne végétal : c'est aussi la possibilité de valorisation d'un grand travail effectué par le service «Forêts, Domaines et Vignobles» pour le maintien d'un «cimetière» de vieux chênes et pour une gestion forestière à long terme respectueuse de l'environnement.

Le choix des espèces présentes dans le parc sera diversifié, les animaux exotiques seront remplacés par d'anciennes races indigènes, par le biais de la fondation «Pro Specie Rara». Il est prévu de présenter, par rotation, un choix d'espèces de chèvres, de moutons, de vaches ainsi que des porcs laineux. Quelques daines seront cependant maintenues eu égard à la tradition qu'elles représentent : ne s'agit-il pas d'un «Parc aux biches» ?

Sur le pourtour, des barrières métalliques continueront à protéger les animaux captifs des renards, des chiens et du public. Côté intérieur, des barrières simples, en bois, doublées d'une simple ceinture électrique, permettront aux visiteurs d'observer plus confortablement les animaux.

La mise en lumière, faisant suite à des travaux d'abattage, sera également un élément important pour permettre à la strate herbacée de se reconstituer.

Afin d'améliorer le confort des visiteurs et des animaux, un nouveau cheminement devra être aménagé dans l'enclos actuel. Cependant, la clôture extérieure sera noyée dans une nouvelle végétation.

Pour séparer les activités «repos, contemplation» et «visite des animaux», la zone entre le plan d'eau et l'enclos sera remaniée. Une partie des jardinières entre le lac et le cheminement sera supprimée pour permettre l'agrandissement de ce dernier. La zone piétinée entre la clôture et le chemin sera végétalisée afin d'assurer un peu de calme aux animaux.

Il est à parier que le développement, dans une aire raisonnablement restreinte, de thèmes liés au développement durable permettra une réelle synergie. En effet, outre les éléments cités, le lac et le biotope qu'il représente, ainsi que le vivarium proche, sont également des points à signaler.

9.3.5 Aspects financiers

Une part importante des travaux pourra être exécutée par le personnel de la Ville (routes et voirie, FODOVI, assainissement, parcs et promenades, etc) «à temps gagné», ce qui est également un aspect important de la démarche car de tels travaux, qui sortent de l'ordinaire, sont motivants et valorisants.

▪ Installation de chantier, clôtures provisoires	fr.	8'000.--	fr.	4'000.--
▪ Soins aux arbres	fr.	5'000.--	fr.	5'000.--
▪ Location machines et engins	fr.	30'000.--	fr.	10'000.--
▪ Matériaux : - grave	fr.	12'000.--	fr.	3'000.--
- tout-venant	fr.	1'500.--	fr.	2'000.--
- canalisations	fr.	7'500.--		
- béton	fr.	7'000.--	fr.	2'000.--
- boulets			fr.	5'000.--
- peinture	fr.	1'000.--	fr.	1'000.--
▪ Enrobé et gravillons	fr.	20'000.--	fr.	40'000.--
▪ Barrières	fr.	32'000.--		
▪ Clôtures, treillis	fr.	5'000.--	fr.	10'000.--
▪ Mobilier	fr.	5'000.--	fr.	5'000.--
▪ Matériel pour parc électrique	fr.	1'500.--		
▪ Équipements pour animaux	fr.	1'500.--		
▪ Modification des abris pour animaux	fr.	40'000.--		
▪ Arbres et arbustes	fr.	5'000.--	fr.	10'000.--
▪ Graines	fr.	2'000.--	fr.	1'000.--
▪ Taxes décharges	<u>fr.</u>	<u>2'000.--</u>	<u>fr.</u>	<u>2'000.--</u>
	fr.	186'000.--	fr.	100'000.--

soit	Parc aux biches	fr.	186'000.--
	Bord du lac	<u>fr.</u>	<u>100'000.--</u>
		fr.	286'000.--

A cela, il faut ajouter l'achat, les transports, les soins et quarantaine éventuelle pour les animaux. Ce poste représente des dépenses s'élevant à fr. 10'000.--.

Globalement, c'est donc un crédit de 296'000 francs qui doit être prélevé sur le fonds du développement durable.

9.4 *Rénovation et sauvegarde historique de l'édicule public sis à l'angle du pont Chauderon sud – rue de la Vigie, parcelle n° 603, propriété de la commune*

Cet édicule public est intimement lié à l'histoire du pont de Chauderon et au développement des transports publics de la ville. construit en 1912, par les architectes Laverrière et Monod, il offrait un abri aux usagers de la ligne de tramway reliant la gare aux Bergières et dont le parcours était communément appelé "Tour de ville".

Cet abri public, qui est tombé en disgrâce à partir de 1945 avec la disparition du tramway, était encore occupé jusqu'en 1966 par un kiosque. Depuis, abandonné, cet édicule n'a jamais retrouvé d'affectation vu son emplacement, son exigüité et son utilisation difficile.

Témoignage d'une époque et illustration de ce que furent les premiers abris publics, cet édicule, classé en note 2 au recensement architectural, doit être sauvegardé pour les générations futures. Actuellement, la façade de forme arrondie, construite en pierre, est fortement détériorée. La toiture, dont la structure en bois originelle était exceptionnelle est malheureusement pourrie, a été réparée provisoirement dans l'attente de sa rénovation complète. Les coûts de cette rénovation lourde et minutieuse sont estimés à fr. 206'000.-.

La Municipalité, soucieuse de sauvegarder ce témoignage du passé pour les générations futures, propose de financer cette opération par le biais du fonds du développement durable.

9.5 *Construction d'une halle de tennis en bois sur les courts du Lausanne-Sports à la Pontaise*

L'installation omnisports du Stade olympique de la Pontaise accueille, outre des terrains de football et de hockey sur gazon, 12 courts de tennis. Loués au Tennis Club Lausanne-Sports, ils permettent - grâce à la couverture, en hiver, au moyen d'une bulle en PVC, sur plusieurs d'entre eux - la pratique de ce sport durant toute l'année et font du TC Lausanne-Sports, avec 361 membres, le deuxième club de tennis de Lausanne.

Dans le cadre de sa politique de développement, le Centre Sport-Etudes Lausanne (CSEL)¹⁸ cherche à conclure avec diverses fédérations sportives des partenariats pour l'accueil et la formation de futurs jeunes champions. La fédération suisse de tennis (« Swiss Tennis ») désire faire de la Pontaise l'un de ses « points d'appui » en Suisse. Le CSEL accueillerait ainsi une vingtaine de jeunes et louerait ses infrastructures. Ce partenariat, très important pour l'avenir du centre, ne pourra se concrétiser que si deux courts sont mis à disposition durant toute l'année. Il doit être opérationnel en mai 2004.

Un projet a donc été élaboré : couvrir deux courts en terre battue, situés à côté du CSEL. Ces courts, usagés et actuellement peu utilisés, seront refaits (changement du type de surface) et recouverts d'une halle en bois chauffée et éclairée. Le choix du bois s'est imposé pour des raisons fonctionnelles (résistance et facilité d'entretien), écologiques (recyclage des matériaux utilisés) et esthétiques (le CSEL est entièrement construit en bois, ce qui constituerait un ensemble cohérent).

Aspects financiers

Le coût de cette halle est devisé à 450'000 francs. L'éclairage, le chauffage et la réfection des courts s'élèvent à 330'000 francs et seront financés au travers du budget du préavis « Assainissement et entretien d'installations sportives - Demande de crédit-cadre »¹⁹. La couverture de ces courts et leur disponibilité tout au long de l'année constituent un plus non négligeable tant pour le CSEL que pour le TC Lausanne-Sports.

¹⁸ Préavis N° 184, du 16 novembre 2000, « Construction d'un centre de formation omnisports pour jeunes sportifs à la Pontaise », Bulletin du Conseil communal (BCC) 2001, tome I, pp. 71-86

¹⁹ Préavis N° 71, du 26 novembre 1998, BCC 1999, tome I, pp. 169-179

Il est donc juste qu'ils participent aux charges financières de ce projet. Ainsi le club et le CSEL paieront 50 % des charges financières annuelles (intérêt et amortissement) et l'entier des frais d'exploitation (énergie et nettoyage).

Subventions

La réfection des courts et leur couverture feront l'objet d'une demande de soutien financier auprès de la Commission cantonale du Sport-Toto. Les aides perçues seront portées en amortissement des crédits sollicités pour la part résultant du crédit-cadre des installations sportives et remboursés au fonds du développement durable pour la part financée par celui-ci.

10. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2003/37 de la Municipalité du 31 juillet 2003;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de développement durable dans le domaine de l'éducation;
2. d'approuver l'ajout des articles suivants dans le règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 19 avril 2001:

Art. 1er

A

- q) le développement du sport ouvert urbain et de la culture comme facteur d'intégration;
 - r) des actions visant à éduquer enfants et parents à apprendre à préserver la santé physique et psychique de l'enfant et de l'adolescent;
 - s) des mesures permettant une meilleure intégration sociale par le biais de la formation et de l'accès à la formation;
 - t) des mesures visant à encourager la participation citoyenne et artistique des jeunes en ville;
3. d'approuver le prélèvement des sommes suivantes sur le Fonds du développement durable :
 - 120'000 francs pour équiper toutes les écoles de déchetteries éducatives (12 établissements)
 - 70'000 francs pour l'engagement d'un éducateur-animateur en sports urbains;
 - 120'000 francs pour le projet "Arrondis et couleurs sur la ville".

- 520'000 francs pour l'extension de la garderie "la Chenille";
- 48'000 francs pour le financement des ateliers santé;
- 60'000 francs pour le projet de la prévention primaire-secondaire du suicide;
- 65'000 francs pour le projet de la prévention secondaire et tertiaire de l'obésité infantile;
- 183'000 francs à l'étude pour les cours de formation des parents allophones;
- 28'000 francs pour la réalisation des Conseils d'enfants;
- 195'000 francs pour le projet de certification des forêts lausannoises, les subventions attendues étant reversées au fonds du développement durable;
- 280'000 francs pour le projet de passage pour les batraciens et autres animaux, les subventions attendues étant ultérieurement reversées au fonds du développement durable;
- 296'000 francs pour le réaménagement du "parc aux biches" de Sauvabelin;
- 206'000 francs pour la rénovation et la sauvegarde historique de l'édicule public sis à l'angle du pont Chauderon sud;
- 450'000 francs pour la construction d'une halle de tennis en bois sur les courts du Lausanne-Sports à la Pontaise, les subventions attendues étant ultérieurement reversées au fonds du développement durable.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche